Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1992)

Rubrik: Asie et Pacifique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

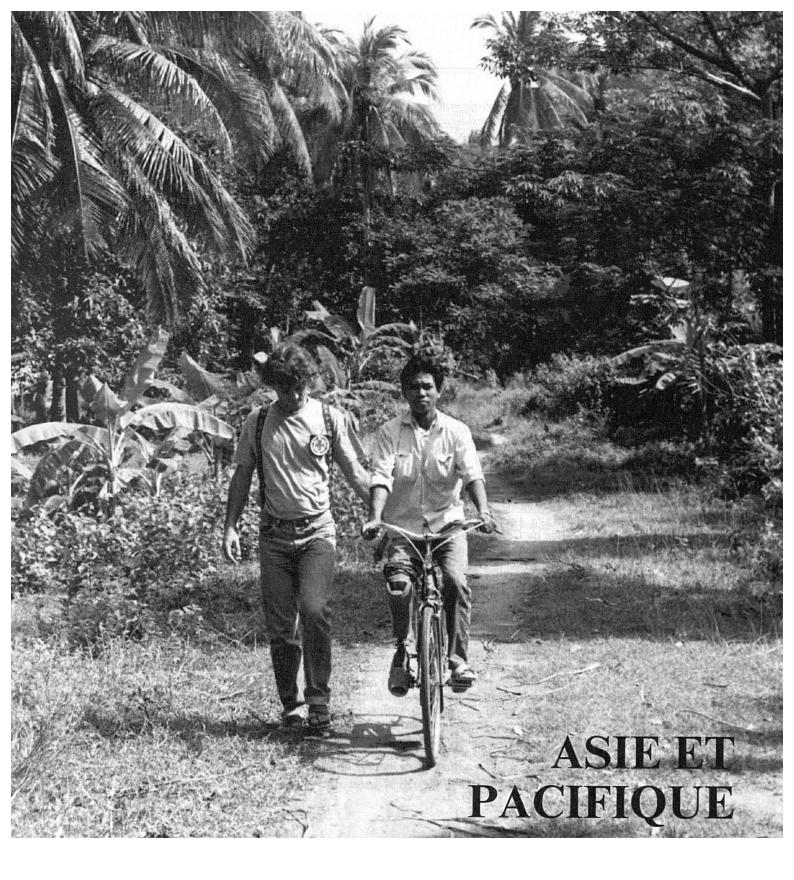
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Sous-continent indien et Myanmar Délégations CICR: Afghanistan Pakistan Sri Lanka

Délégation régionale CICR: New Delhi

Asie du Sud-Est Délégations CICR: Cambodge Thaïlande

Délégation régionale CICR: Hanoï

Extrême-Orient *Délégation CICR:* Philippines

Délégations régionales CICR: Djakarta Hong Kong Suya

Personnel:

Expatriés CICR*: 195 Sociétés nationales*: 60 Employés locaux**: 1849

Dépenses totales CHF 71 513 363 1992 a été une année de grands changements dans plusieurs parties de l'Asie. Le CICR a donc été amené à modifier considérablement deux de ses opérations les plus importantes dans la région.

Les événements qui ont bouleversé le paysage politique de l'Afghanistan ont exigé une redéfinition des priorités des programmes du CICR au profit des activités médicales, la détention passant au second plan. La chute du gouvernement Najibullah a entraîné la libération d'un grand nombre de détenus de sécurité, et les visites du CICR dans les prisons ont cessé, pour un temps, d'être nécessaires. Toutefois, les combats très durs qui ont éclaté entre diverses factions ont amené un accroissement considérable des besoins médicaux dans l'ensemble du pays, et ont rendu difficile l'assistance aux victimes. En août, la sécurité s'était à tel point détériorée que le CICR a décidé de remettre son hôpital chirurgical de Kaboul aux services de santé locaux et s'est vu contraint de chercher de nouveaux moyens d'apporter son assistance médicale. Le retour au pays de réfugiés afghans en provenance du Pakistan a permis à l'institution de réduire fortement ou d'interrompre certaines de ses activités dans ce pays.

Avec le début du rapatriement, longtemps attendu, des réfugiés cambodgiens qui séjournaient dans des camps situés sur la frontière thailandaise, le CICR a concentré progressivement ses activités sur le Cambodge. Dans l'attente de la pleine application de l'Accord de Paris et de la réussite du processus de paix, son objectif était de maintenir une présence régulière dans les zones habituellement tendues. Le retour progressif des réfugiés exigeait une diminution des activités du CICR à la frontière thailandaise et une redéfinition de son rôle en Thailande en général.

Aux Philippines, le changement de gouvernement n'a pas permis de mettre rapidement un terme à la confrontation armée. Le CICR s'est efforcé comme par le passé de protéger la population civile en enquêtant sur des allégations de violations du droit international humanitaire, et a rendu visite à des prisonniers dans des lieux de détention sur tout l'archipel.

Au Sri Lanka, le conflit qui affecte principalement le nord et l'est du pays est demeuré sans solution, et l'engagement du CICR est donc resté important. Des troubles découlant des événements tragiques de 1989 ont continué de se produire au sud du pays. Les délégués du CICR ont continué de concentrer leurs efforts sur les activités liées à la détention, rendant visite à un grand nombre de personnes incarcérées dans divers lieux de détention dans le centre et le sud de l'île.

Ailleurs en Asie, plusieurs problèmes ont continué de susciter de graves préoccupations, comme la question du Cachemire et la situation au Myanmar. Dans ce dernier pays, le CICR n'a toujours pas pu obtenir l'accès aux détenus de sécurité, et la tension régnant dans l'ouest du pays a provoqué un afflux de réfugiés au Bangladesh voisin. Toutefois, l'adhésion du Myanmar aux Conventions de Genève, au mois d'août, est un élément encourageant.

Timor-Est est demeuré une priorité du CICR, lieu où il maintient une présence permanente, visite des détenus, apporte une protection à la population civile et gère un petit programme d'adduction d'eau et d'assainissement.

Tout au long de 1992, le CICR a poursuivi ses efforts pour favoriser la diffusion du droit international humanitaire, pour consolider ses relations avec les Sociétés nationales et les autorités des pays où il agit, et pour encourager la ratification des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels. Plus spécifiquement, les activités de diffusion du CICR revêtent, en Asie et dans le Pacifique, trois volets distincts: diffusion dans le cadre des opérations de l'institution (avec, pour objectif, le respect du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et une meilleure compréhension des activités du CICR, et, du même coup, une sécurité renforcée pour ses délégués); diffusion par les délégations régionales, avec pour but de favoriser la diffusion du droit international humanitaire aux membres des forces armées; enfin, soutien aux Sociétés nationales en matière de diffusion, sous forme de participation à des cours et à des séminaires de formation.

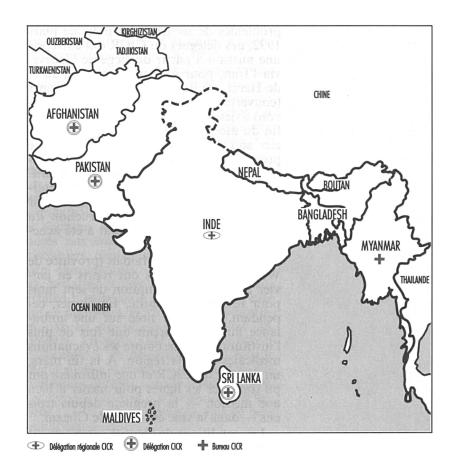
^{*} effectifs calculés sur une moyenne annuelle

^{**} au 31 décembre 1992

CONFLIT AFGHAN

L'année 1992 a vu la chute du gouvernement Najibullah, en avril, et la prise de la capitale par des groupes de moudjahiddin. Loin de mettre un terme à un conflit qui dure depuis 14 ans, cet épisode a plongé l'Afghanistan dans de nouveaux troubles. Pendant le reste de l'année, les affrontements réguliers entre factions rivales ont fait un grand nombre de morts et de blessés, et contraint des milliers de personnes à fuir leurs foyers, semant la terreur au sein de la population civile. Un cessez-le-feu fragile, conclu à la fin du mois d'août, n'a pas permis de résoudre les divergences qui opposaient les factions, et les divisions ethniques se sont accrues. A la fin de l'année, la menace d'une aggravation du conflit et d'une longue guerre civile à grande échelle continuait de planer sur le pays.

Les événements du mois d'avril et leurs conséquences immédiates ont obligé le CICR à réexaminer l'ensemble de son opération. La totalité des détenus de sécurité ayant été libérés, les visites du CICR ont cessé pour un temps d'être nécessaires. L'institution s'est alors concentrée sur les immenses besoins médicaux provoqués par la lutte sanglante entre les factions. Au pire moment du conflit, le CICR était pour ainsi dire l'unique organisation internationale restant à Kaboul, où son hôpital traitait un nombre de blessés sans précédent. La nature ethnique de plus en plus marquée du conflit, ainsi que la détérioration des conditions de sécurité, ont forcé le CICR à modifier sa démarche, afin de sauvegarder sa neutralité et son impartialité. C'est ainsi que l'institution a retiré ses collaborateurs expatriés de son hôpital de Kaboul et confié l'établissement aux autorités médicales locales, tout en continuant à soutenir totalement le fonctionnement de l'hôpital. Parallèlement, le CICR a renforcé son aide à un autre hôpital de Kaboul et établi une présence à Jalalabad



pour soutenir le service chirurgical du principal hôpital de cette ville.

A la fin de l'année, les activités se sont concentrées sur le territoire afghan et 1,3 million de réfugiés étaient revenus du Pakistan. Le CICR a commencé à réduire ses activités menées à partir de Peshawar et Ouetta.

AFGHANISTAN

Le CICR a maintenu sa délégation à Kaboul, ouverte depuis 1987, ainsi que ses deux sous-délégations créées en 1989 à Herat et Mazar-I-Sharif. Les activités des sous-délégations avaient dû être suspendues en juillet 1991, en raison de graves

problèmes de sécurité. Au mois de mars 1992, des délégués du CICR ont entrepris une mission à partir du siège de Genève, via l'Iran, pour gagner la zone à l'ouest de Herat, où ils ont distribué des secours (couvertures, ustensiles de cuisine et savon) à des groupes de civils déplacés. A la fin du mois de mai, le CICR a pu négocier son retour dans les deux villes. Le programme orthopédique a ainsi pu reprendre dès juin 1992 à Mazar-I-Sharif. Lancé en avril 1991, il avait dû être interrompu deux mois plus tard à peine pour raisons de sécurité. La construction du centre orthopédique de Herat a été achevée en décembre 1992.

Dans la vallée de Maidan (province de Wardak), les activités ont repris en janvier après une interruption de sept mois pour raisons de sécurité. En février, cependant, une balle tirée sur une ambulance du CICR forçait une fois de plus l'institution à interrompre ses évacuations médicales dans la région. A la fin mars, un délégué du CICR et une infirmière ont pu traverser les lignes pour mener à bien une mission — la première depuis trois ans — dans la ville encerclée de Ghazni.

Les conditions de sécurité extrêmement précaires ont limité les activités du CICR pendant toute l'année, tout particulièrement après la mort de Jon Karlsson, un infirmier de la Croix-Rouge islandaise, à Maidan Shar, une ville au sud de Kaboul, le 22 avril.

Les combats très violents opposant, dès avril, les factions rivales, avec pour enjeu le contrôle de Kaboul, ont amené le CICR à lancer, le 5 mai, un appel exhortant les parties combattantes à respecter les règles humanitaires. Il n'a pas pu pour autant prévenir des affrontements d'une extrême violence. Au plus fort des hostilités, ainsi qu'à plusieurs reprises pendant les mois suivants, les blessés ont afflué en très grand nombre à l'hôpital du CICR. L'institution a maintenu des contacts à haut niveau avec les diverses factions, s'efforçant

d'obtenir de meilleures conditions de sécurité pour accomplir sa tâche. Le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est ainsi rendu en mission à Kaboul à la fin du mois d'avril, et des appels répétés ont été lancés aux factions combattantes, les 20 juillet et 14 août, les exhortant à respecter la population civile, les établissements médicaux et l'emblème de la croix rouge et du croissant rouge. Le CICR a d'autre part renforcé son assistance aux centres chirurgicaux de la capitale.

Au mois d'août, Kaboul est redevenu le théâtre de violents combats. La ville a subi les pires bombardements depuis le début de la guerre. Les hôpitaux, les centres commerciaux et les quartiers résidentiels ont été frappés sans discrimination. Quelque 200 000 habitants de la capitale ont fui pour gagner les campagnes avoisinantes ou des villes épargnées par les combats. La délégation a distribué des secours essentiels aux familles déplacées qui avaient cherché refuge dans les bâtiments de l'ancienne prison de Pul-I-Charki. Elle a aussi remis du matériel médical d'urgence à un dispensaire local.

Le 6 août, le délégué général et le chef adjoint de délégation ont rencontré le président du gouvernement afghan, le Prof. Burhanuddin Rabbani, pour discuter des conditions de sécurité autour de l'hôpital du CICR, ainsi que des questions concernant la détention. Le 12 août, le délégué général s'est entretenu des mêmes sujets avec le ministre de la Défense, Ahmed Shah Massoud. Toutefois, la situation ne montrant aucun signe d'amélioration, le CICR a finalement décidé de remettre son propre hôpital de Kaboul, situé dans l'arrondissement de Karte Seh, aux autorités de santé locales, tout en continuant à soutenir les activités de l'établissement et celles d'un deuxième hôpital de la capitale, l'hôpital Wazir Akbar Khan. Le 23 septembre, la délégation et le ministère de la Santé ont signé un protocole d'accord concernant l'hôpital de Karte Seh, puis, le 24 novembre, un accord sur le maintien du soutien du CICR à l'hôpital Wazir Akbar Khan. En septembre, le CICR a établi une présence dans la ville de Jalalabad.

Le climat général d'incertitude et d'instabilité en Afghanistan a continué de régner pendant la dernière partie de l'année. En décembre, de nouveaux affrontements entre factions rivales ont éclaté à Kaboul et dans certaines provinces, faisant de nombreuses victimes parmi la population civile et conduisant le CICR à accroître une fois de plus son assistance aux établissements chirurgicaux de la capitale.

A la fin de 1992, à la suite de fluctuations d'effectifs dues aux conditions changeantes de sécurité, la délégation de Kaboul et les deux sous-délégations comptaient près de 300 employés afghans et 26 collaborateurs expatriés, dont neuf membres de professions médicales, la plupart mis à disposition par les Sociétés nationales d'Allemagne, d'Australie, du Canada, de Finlande, de France, de Norvège et de Suède.

Activités en faveur des détenus

Les activités liées à la détention ont subi des modifications de taille en avril 1992 du fait des événements politiques. Toutefois, pendant les mois précédents, les visites du CICR aux détenus se sont déroulées de la manière habituelle. Un accord conclu en décembre 1991 avec les autorités a permis au CICR d'avoir accès aux détenus placés sous la juridiction du ministère de la Sécurité de l'Etat. A la mijanvier 1992, les délégués du CICR ont commencé leurs visites aux blocs I et II de la principale prison de Kaboul, Pul-I-Charki. Ils ont également pu effectuer des visites dans d'autres lieux de détention administrés par le ministère de la Sécurité de l'Etat et le ministère de l'Intérieur dans la capitale, à Jalalabad, Faizabad (capitale de la province de Badakhchan), Farah, Ghazni et Herat.

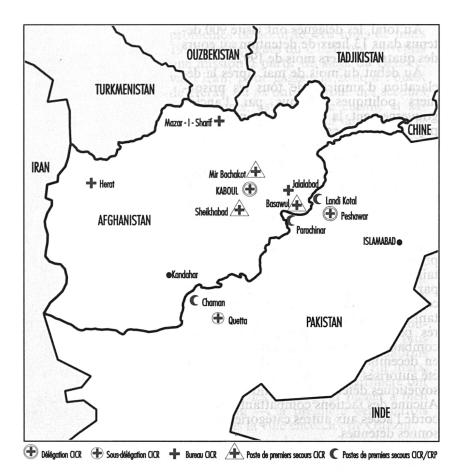
Au total, les délégués ont visité 900 détenus dans 13 lieux de détention au cours des quatre premiers mois de 1992.

Au début du mois de mai, après la déclaration d'amnistie de tous les prisonniers politiques détenus par l'ancien gouvernement, la majorité des prisons du pays, y compris celle de Pul-I-Charki, ont été ouvertes. Les délégués ont procédé à un suivi des libérations des détenus, auxquels ils ont fourni une aide pour faciliter leur retour au foyer. Pendant le reste de l'année, le CICR a maintenu des contacts au plus haut niveau avec les autorités et les factions concernées, afin d'obtenir l'accès aux trois catégories restantes de prisonniers, c'est-à-dire le personnel militaire ex-soviétique qui resterait détenu par certains groupes de moudjahiddin, certains membres de l'ancien régime restant en détention, et les prisonniers capturés par tel ou tel groupe pendant les combats. En novembre, puis à nouveau en décembre, les délégués du CICR ont été autorisés à rencontrer trois soldats exsoviétiques détenus dans le nord du pays. Aucune des factions combattantes n'a accordé l'accès aux autres catégories de personnes détenues.

Activités médicales

En 1992, le domaine médical est devenu le secteur prioritaire d'activité pour le CICR en Afghanistan. Il a apporté un appui important, sur les plans logistique et administratif, à l'hôpital de Karte Seh (géré par le CICR jusqu'en août) et à l'hôpital Wazir Akbar Khan, tous deux situés à Kaboul, pour veiller à ce qu'ils soient en mesure de faire face aux situations d'urgence. Des combats féroces éclatant sporadiquement entre factions rivales à Kaboul, le CICR a aussi intensifié son aide à d'autres établissements médicaux de la ville, qui souffraient tous d'une grave pénurie de matériel.

Dans d'autres régions du pays, le CICR s'est avant tout efforcé d'agir sur



les conséquences de ce conflit vieux de 14 ans, entre autres en soignant les victimes des explosions de mines.

Pour contribuer à satisfaire les besoins énormes de la population de la province de Nangahar et des provinces voisines en matière de services chirurgicaux et médicaux, et afin de préparer le remplacement futur de l'hôpital du CICR à Peshawar, le CICR a lancé en septembre un programme à Jalalabad pour renforcer les capacités du principal hôpital civil de la ville en matière de chirurgie et d'organisation. Le CICR a fourni une aide matérielle et technique, sous forme d'équipements nouveaux, de programmes de répa-

ration et d'entretien, et de formation par du personnel médical expatrié.

Au mois de novembre, le CICR a lancé un programme d'assistance médicale à Pul-Î-Khumri, dans la province septentrionale de Baghlan, en approvisionnant des structures sanitaires existantes, telles qu'un dispensaire du Croissant-Rouge pour les nombreuses personnes déplacées massées dans la ville. Lorsque des combats violents ont à nouveau éclaté à Kaboul au mois de décembre, des ambulances du CICR ont été mises à disposition pour permettre des évacuations médicales, parfois au travers des lignes, ce qui exigeait le consentement de toutes les parties concernées. En outre, dès le mois de mai, le CICR a organisé des convois réguliers de matériel médical, à partir de Peshawar, pour distribution aux établissements médicaux de Kaboul et des provinces.

Hôpital du CICR à Kaboul (Karte Seh)

Jusqu'en août, les admissions à l'hôpital chirurgical du CICR à Kaboul ont été considérablement plus nombreuses qu'en 1991. Cette augmentation a reflété les violents développements de la situation. Les trois équipes chirurgicales permanentes ont été renforcées par une quatrième, en avril. Au mois d'août, l'hôpital de Karte Seh a été remis aux autorités locales. Dès lors, il a été géré exclusivement par du personnel médical afghan.

Le nombre total des patients admis à Karte Seh pour l'année 1992 s'est élevé à 4 697; 10 211 interventions ont été effectuées et 10 281 patients ambulatoires ont été reçus en consultation.

Postes de premiers secours

Le CICR a pu en 1992 effectuer des évacuations et des consultations pour patients ambulatoires aux postes de premiers secours de Mir Bachakot, au nord de Kaboul, et de Sheikhabad, au sud-ouest de la capitale. A la suite du décès, le 22 avril, de Jon Karlsson, de la Croix-Rouge islandaise, et de la chute du gouvernement du président Najibullah, peu de temps après, le CICR s'est vu contraint de repenser son système d'évacuation des blessés. Les patients ont dès lors été transportés vers Kaboul ou vers des établissements médicaux proches de la capitale, à partir de Mir Bachakot, par du personnel afghan dans des ambulances du CICR, et à partir de Sheikhabad par des moyens de transport privés. Le poste de premiers secours de Mir Bachakot a reçu 1 458 urgences, effectué 5 406 consultations de patients ambulatoires et mené à bien 796 évacuations en 1992. A Sheikhabad, on a compté 1 472 urgences, 2 180 consultations ambulatoires et 327 évacuations.

En juillet, le CICR a décidé de ne conserver que trois de ses six postes de premiers secours en Afghanistan, tout en continuant à apporter une assistance médicale à plusieurs hôpitaux afghans.

Programme orthopédique

Au début de 1992, le nouveau centre orthopédique du CICR à Kaboul, ouvert le 2 novembre 1991, était complètement opérationnel. Il a été nécessaire de le fermer temporairement à la fin du mois d'avril, puis une nouvelle fois au début du mois d'août, en raison de l'instabilité de la situation dans la capitale. Le centre a subi de graves dégâts en juillet et en août, du fait des bombardements qui ont détruit tous les stocks d'urgence de la pharmacie centrale du CICR dans la ville. Ces stocks ont dû être repourvus par des convois routiers hebdomadaires à partir de Peshawar. Pendant le dernier trimestre, le centre a cessé, pour des raisons de sécurité, d'admettre de nouveaux patients, mais il a continué à fabriquer des composants orthopédiques et des béquilles. En 1992, il a équipé 906 nouveaux patients et produit 966 prothèses, 246 orthèses, 3 961 paires de béquilles et 348 chaises roulantes.

L'atelier de Mazar-I-Sharif a repris sa production à la fin du mois de mai, avec des techniciens locaux supervisés par un spécialiste expatrié. En 1992, il a permis d'équiper 407 patients et confectionné 448 prothèses, 31 orthèses et 70 paires de béquilles. L'atelier de Herat a été terminé en décembre et a immédiatement entrepris la fabrication de prothèses.

Agence de recherches

Au début de l'année, l'Agence de recherches de Kaboul a été entièrement restructurée pour améliorer le traitement des informations réunies au cours des visites complètes et celles de suivi dans les lieux de détention dépendant du ministère de la Sécurité de l'Etat. Toutefois, la collecte et la distribution de messages Croix-Rouge s'est limitée aux villes accessibles depuis Kaboul et à la capitale elle-même. Le nombre de messages Croix-Rouge collectés dans les lieux de détention s'est accru, grâce au nouveau calendrier de visites à Pul-I-Charki et à des prisons de province.

Après les libérations massives de prisonniers au mois d'avril, l'Agence de recherches s'est consacrée essentiellement à des entretiens avec d'anciens détenus. Les délégués Agence ont effectué, du 1er au 7 avril, une visite de suivi au bloc III de Pul-I-Charki, à l'occasion de laquelle ils ont pu enregistrer les déplacements des détenus, distribuer et recueillir des messages Croix-Rouge. Les activités de recherches ont ensuite fortement diminué pendant le reste de l'année, se limitant essentiellement à l'échange de messages Croix-Rouge et restant limitées à Kaboul, Mazar-I-Sharif, Herat et Jalalabad, en raison des conditions de sécurité.

Secours

En 1992, l'Afghanistan a vu revenir au pays plus d'un million de réfugiés en provenance de l'étranger, tandis que les combats à Kaboul ont provoqué des dé-

placements de populations. Certaines personnes ont repassé la frontière pour chercher refuge au Pakistan. Vers la fin de l'année, la guerre civile au Tadjikistan a provoqué la fuite vers l'Afghanistan de groupes de personnes qui ont campé, dans des conditions très précaires, dans les provinces de Kunduz et de Samangan et autour de Mazar-I-Sharif. Le CICR a suivi la situation de l'ensemble de ces personnes déplacées et a mis en place, de concert avec le Croissant-Rouge afghan, des programmes de secours limités, lorsque d'autres organisations n'étaient pas en mesure de satisfaire les besoins existants. La délégation a également constitué des stocks d'urgence de médicaments, d'ustensiles de cuisine, de matelas, de couvertures et de vêtements chauds.

Logistique

En 1992, l'avion affrété par le CICR a effectué 586 heures de vol en Afghanistan et dans des missions transfrontalières vers Peshawar, transportant 743 passagers et 101 tonnes de fret. L'avion a aidé à approvisionner l'hôpital du CICR à Kaboul en matériel médical. Des convois routiers ont permis au CICR de transporter 221 tonnes de matériel médical de Peshawar à Kaboul, et 34 tonnes de Peshawar à Jalalabad.

PAKISTAN

L'évolution de la situation en Afghanistan en 1992 a eu pour conséquence le retour d'un grand nombre de réfugiés en provenance du Pakistan. Le CICR a donc décidé de transférer progressivement en Afghanistan les activités de sa délégation de Peshawar et de sa sous-délégation de Quetta.

Le CICR a poursuivi ses efforts pour rétablir une présence dans la région de Kandahar, où la situation militaire et politique est demeurée instable. Au début de l'année, les délégués au Pakistan ont rencontré régulièrement les autorités pakistanaises

et des commandants des moudjahiddin de la province de Kandahar. En l'absence de garanties de sécurité écrites satisfaisantes données par les commandants locaux, le CICR n'a pas estimé pouvoir reprendre ses activités dans la province. Des divergences de vues avec un autre commandant local dans la province du Paktia n'ont pas non plus trouvé de solution. Au début de 1992, des délégués se sont rendus dans la province de Nangarhar et ont pu atteindre le poste de premiers secours de Bazawul, du côté afghan.

La délégation de Peshawar a continué à animer des cours de premiers secours et de diffusion. Des séances de diffusion ont également été organisées à l'intention de combattants moudjahiddin et de leurs commandants. D'autres groupes ont reçu des informations de base sur le droit international humanitaire et sur les principes et les activités du CICR: les patients de l'hôpital du CICR et leurs familles, les prisonniers libérés et des spécialistes participant aux opérations de déminage.

Le CICR a également poursuivi ses démarches, efforts qui durent maintenant depuis 11 ans, auprès des autorités pakistanaises pour obtenir la signature d'un accord de siège, étant donné en particulier son intention de transférer sa délégation dans la capitale, Islamabad. Le CICR espérait, depuis cette base dans la capitale, pouvoir réorienter certaines activités sur d'autres domaines que le conflit afghan, en particulier développer ses programmes de diffusion au sein des forces armées pakistanaises.

Activités en faveur des détenus

Comme par le passé, les délégués du CICR ont visité des ressortissants afghans détenus, pour des raisons de sécurité, par les autorités pakistanaises dans les prisons de la North West Frontier Province et au Balouchistan. En 1992, les délégués du CICR ont effectué à deux reprises des visites dans cinq prisons administrées par le gouvernement pakistanais. Le CICR a

poursuivi ses démarches auprès des autorités du pays pour obtenir l'accès à toutes les personnes détenues en relation avec le conflit afghan.

Activités médicales

Hôpitaux du CICR à Peshawar et à Quetta

Le début de l'année a été marqué par une accalmie à l'hôpital du CICR à Peshawar, avec une reprise progressive du volume d'activité dès la fin du mois de février. L'hôpital du CICR à Quetta a enregistré une augmentation importante du nombre de blessés, culminant au mois de mars avec 110 admissions, au moment où Kandahar et la région environnante étaient soumis à d'importants bombardements.

A l'approche de l'été, le nombre de patients admis à l'hôpital du CICR à Peshawar a augmenté, comme on pouvait s'y attendre, pour atteindre 588 pendant le troisième trimestre (contre 360 pendant le premier trimestre de l'année). Ce chiffre élevé s'explique par la reprise de combats violents à Kaboul en août. Pendant cette période, plus de la moitié des patients admis à l'hôpital venaient de la capitale afcharge de travail s'est ghane. La également fortement accrue à l'hôpital de Quetta dans le courant de l'année, en particulier pendant la période avril-juin, avec un total de 418 admissions. Le changement le plus important a concerné le type de blessures: le nombre de blessures dues à l'explosion de mines a été beaucoup plus élevé que les autres types de blessures de guerre. L'incidence élevée des blessures dues aux mines s'explique essentiellement par le retour de centaines de milliers de réfugiés en Afghanistan après le changement de gouvernement à Kaboul, ainsi que par la mobilité plus grande, généralement parlant, de la population.

En 1992, les hôpitaux de Peshawar et de Quetta ont admis respectivement 1 868 et 1 321 patients. A Peshawar, 4 642 interventions chirurgicales ont été effectuées et des soins ambulatoires ont été administrés à 5 771 patients. A l'hôpital de Quetta, le personnel médical a effectué 3 183 opérations chirurgicales et reçu 3 714 patients ambulatoires en consultation.

Postes de premiers secours et évacuations

Pendant le premier semestre de 1992, le CICR a administré sept postes de premiers secours, gérés conjointement avec le Croissant-Rouge pakistanais, situés sur territoire pakistanais, à proximité de la frontière afghane. Le personnel local y a administré les premiers soins aux blessés de guerre afghans, les cas graves étant évacués sur les hôpitaux du CICR de Peshawar et de Quetta. Les postes de premiers secours de Wana et de Khar ont été fermés à la fin du mois de juin, lorsque d'autres voies d'évacuation vers le Pakistan ont été ouvertes.

Le poste de premiers secours de Miramshah a été fermé à la fin du mois de septembre, laissant les postes de premiers secours de Bazawul, de Landi Kotal et de Parachinar desservir l'hôpital du CICR à Peshawar. La majorité des patients de cet hôpital ont passé par Bazawul. La majorité de ceux admis à l'hôpital de Quetta ont été évacués par le poste de premiers secours de Chaman.

Programme orthopédique

L'atelier orthopédique de Peshawar a fonctionné pendant toute l'année 1992, produisant des prothèses et orthèses pour des patients afghans handicapés. Il a équipé 860 patients soignés pour la première fois par le CICR, et fabriqué 1 304 prothèses, 211 orthèses et 447 paires de béquilles.

Le CICR a continué de fournir un appui technique et financier au centre pour paraplégiques de Peshawar, seul établissement de ce type dans la région, géré par le Croissant-Rouge pakistanais. La moitié des patients qui y sont soignés sont pakistanais. Le centre a traité 347 patients, équipé 192 personnes d'orthèses, et a fabriqué 297 orthèses, 71 paires de béquilles et 298 chaises roulantes en 1992.

A Quetta, le CICR a aussi continué de gérer un petit atelier de réparation orthopédique, ouvert en 1991. Il permet aux amputés de ne plus se déplacer jusqu'à Peshawar pour bénéficier de ce genre de services.

Agence de recherches

Pour l'Agence de recherches, le principal événement, survenu en janvier, a été la libération de centaines d'anciens soldats du gouvernement afghan, capturés par des groupes de moudjahiddin pendant la bataille de Khost en 1991. Pendant la dernière semaine de janvier 1992, l'Agence de recherches, avec l'aide de délégués de terrain et d'interprètes, a interrogé 687 prisonniers libérés, leur a fourni une assistance financière d'un montant total d'environ 180 000 francs suisses pour les aider à regagner leur foyer, et a traité 395 messages Croix-Rouge. Dixsept soldats afghans, capturés en septembre 1991 lors de la bataille de Gardez, ont également été libérés en février. Les délégués du CICR ont pu les voir, et une modeste assistance leur a été fournie. Les délégués ont pu en outre s'entretenir avec un grand nombre de prisonniers afghans libérés après la chute du gouvernement Najibullah, au mois d'avril.

SRI LANKA

La recherche d'une solution au conflit qui frappe le nord et l'est de Sri Lanka a peu progressé en 1992, aucune des parties n'ayant pris d'initiative politique marquante. La violence entre les communautés, les attaques contre la population civile et les opérations militaires d'envergure, opposant les forces gouvernementales aux Tigres de Libération de l'Eelam Tamoul (LTTE, mouvement d'opposition tamoul) ont donné lieu à de graves tensions et à des souffrances terribles pour la population civile. Une vague d'offensives militaires dans la péninsule de Jaffna a provoqué le déplacement de milliers de personnes et resserré l'emprise du gouvernement sur la région. L'année a en outre été marquée par le décès du général Kobbekaduwa, chef du commandement du nord, victime de l'explosion d'une mine sur l'île de Kayts au mois d'août, et par l'assassinat à Colombo, au mois de novembre, du commandant de marine Clancey Fernando.

Les visites dans les prisons ont continué à représenter l'une des activités les plus importantes du CICR, qui a ouvert sa délégation à Colombo en octobre 1989.

Dans le sud du pays, les effets de l'insurrection de 1989 du *Janatha Vimukti Peramuna* (JVP, mouvement d'opposition cingalais) ont continué à se faire sentir, de nombreuses personnes restant détenues pour y avoir participé et de nouvelles arrestations continuant à se produire.

Tout au long de l'année, le CICR a continué d'accorder sa protection à des convois acheminant des vivres et d'autres biens essentiels fournis par le gouvernement à la population civile de la péninsule de Jaffna.

Outre sa délégation à Colombo, le CICR est présent à Sri Lanka par des sous-délégations à Batticaloa et Jaffna, ainsi que par des bureaux à Ampara, Anuradhapura, Kandy, Mannar, Trincomalee et Vavuniya.

Activités en faveur des détenus

La délégation a continué de visiter les personnes détenues dans des postes de police, des lieux de détention permanents, ainsi que des camps militaires dans l'ensemble du pays, en vertu des lois d'exception (*Emergency Regulations* et *Prevention of Terrorism Act*). Les efforts incessants déployés par le CICR pour faire mieux comprendre son mandat par les autorités

ont rencontré un certain succès, notamment en ce qui concerne les mauvais traitements de détenus, ou les personnes signalées comme disparues dans le contexte du conflit avec le JVP. Ces problèmes sont toutefois restés des préoccupations importantes dans le contexte du conflit tamoul, au nord et à l'est du pays.

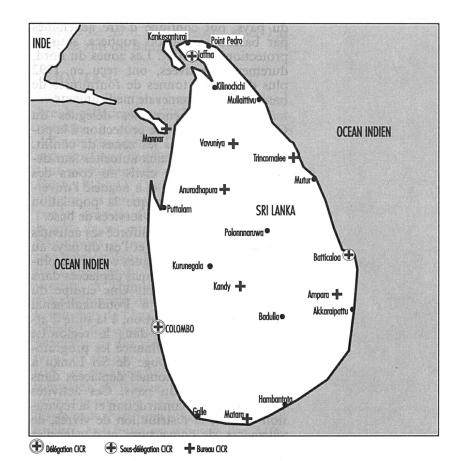
En 1992, le CICR a visité dans 500 lieux de détention près de 10 000 détenus de sécurité en mains des autorités militaires et civiles, et incarcérés pour des raisons liées au conflit au nord et à l'est, ainsi qu'au sud du pays. Depuis le début de son opération à Sri Lanka en 1989, le CICR a enregistré plus de 30 000 détenus.

Les délégués ont par ailleurs effectué des visites régulières auprès de 40 policiers et d'un soldat détenus par le LTTE, et ont poursuivi leurs efforts pour obtenir l'accès à d'autres personnes supposées détenues par le mouvement. Ils ont finalement été autorisés à visiter six pêcheurs cingalais, sans toutefois pouvoir inspecter leur lieu de détention. Le LTTE n'a pas autorisé l'accès aux autres personnes qu'il détient.

Activités médicales

Le CICR a continué d'accorder sa protection à l'Hôpital universitaire de Jaffna (Jaffna Teaching Hospital) et son appui à d'autres établissements médicaux locaux, en coopération avec la Croix-Rouge de Sri Lanka, aidant celle-ci à renforcer sa capacité opérationnelle dans le nord et dans l'est du pays.

Le nombre de blessés de guerre admis à l'Hôpital général universitaire de Jaffna s'est accru avec l'intensification des activités militaires dans la région. Pour aider à satisfaire les besoins supplémentaires, le CICR a fourni à l'hôpital du matériel médical d'urgence. Il lui a remis 40 barils de combustible pour alimenter les générateurs. Les délégués ont aussi installé un petit bureau dans l'hôpital, afin d'assurer une présence régulière sur les lieux.



Les navires naviguant sous la protection du CICR ont permis à des patients nécessitant des soins spéciaux de gagner Colombo, puis de regagner Jaffna, dans de bonnes conditions de sécurité.

Le CICR a également fourni du matériel médical à d'autres établissements médicaux situés dans les zones de conflit.

Activités en faveur de la population civile

A défaut d'autres voies d'acheminement, les vivres et autres produits essentiels, fournis par le gouvernement pour les populations qui vivent dans des conditions très difficiles dans la péninsule de Jaffna et dans d'autres régions du nord du pays, ont continué d'être acheminés par bateau et convois routiers, sous la protection du CICR. Les zones du nord, durement éprouvées, ont reçu en 1992 plus de 70 000 tonnes de fournitures de base, dont 500 tonnes de médicaments.

Par leur présence, les délégués du CICR ont apporté une protection à la population civile dans les zones de conflit. Le CICR a rappelé aux autorités leur devoir d'épargner les civils au cours des offensives militaires, et a négocié l'ouverture de routes pour que la population puisse avoir accès à des services de base.

Lorsque l'armée a renforcé ses activités militaires dans le nord et l'est du pays au mois de mars, les délégués ont visité plusieurs camps de personnes déplacées dans la péninsule de Jaffna. Une équipe du CICR s'est rendue à Pondukalchenai pour y évaluer la situation, à la suite d'affrontements violents dans la région.Le CICR a soutenu et financé les programmes de la Croix-Rouge de Sri Lanka à l'intention des personnes déplacées dans le nord et l'est du pays. Ces activités comprenaient la construction et la réparation d'abris, la distribution de vivres, de vêtements, de couvertures et d'ustensiles de cuisine, le forage de puits et la gestion d'un réseau d'équipes de santé mobiles apportant des soins médicaux aux personnes vivant dans des zones isolées ou coupées par le conflit. Les branches locales de la Croix-Rouge de Sri Lanka ont bénéficié d'une assistance à Jaffna, Kilinochchi, Mulaittivu, Batticaloa, Polonnaruwa, Trincomalee et Mannar.

Le CICR, la Croix-Rouge de Sri Lanka, la Société norvégienne de la Croix-Rouge et la Fédération des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui sont tous à l'œuvre dans le pays, se sont entendus sur un système de coordination, comprenant des réunions régulières et la gestion centralisée, au siège de la Société nationale sri-lankaise, de tous les projets soumis par les branches locales.

Agence de recherches

La charge de travail de l'Agence de recherches à Sri Lanka est demeurée considérable, essentiellement en raison du grand nombre de détenus à enregistrer et à visiter. Les délégués Agence ont maintenu le contact avec les détenus et les ont aidés à communiquer avec leur famille. Sans l'aide du CICR, un grand nombre de détenus auraient été considérés par leur parenté comme disparus. La délégation a mis en place un nouveau programme informatique permettant un traitement plus efficace des données. Pour faciliter l'accès des familles à ses services, l'Agence de recherches a ouvert deux nouveaux bureaux à Mutur et Akkaraipattu, à l'est de l'île. En 1992, la délégation a ouvert 3 586 nouveaux dossiers de recherches et résolu 5 118 cas. Le personnel a traité 12 261 messages Croix-Rouge et 3 639 messages familiaux urgents.

Le CICR a poursuivi, comme par le passé, son action de protection des enfants non accompagnés et des personnes âgées durant leur transport entre Colombo et Jaffna, aux fins de regroupement familial.

Diffusion

Deux ans après le début des activités de diffusion du CICR à Sri Lanka, destinées avant tout aux forces armées et à la police, le haut commandement militaire a officiellement accepté, au mois de janvier, d'inclure le droit de la guerre dans le programme de formation des quatre écoles militaires de l'armée sri-lankaise. Des cours et des séminaires consacrés au mandat et aux activités du CICR ont été organisés pour les membres des forces de sécurité tout au long de l'année. Le premier séminaire sur le droit de la guerre à l'intention des instructeurs de l'armée s'est déroulé en mai; le CICR y assistait en qualité d'observateur.

En février, le CICR a organisé un séminaire pour les officiers subalternes du LTTE, et a proposé, sur cette base, la mise en place d'un programme régulier. Une session de diffusion a ainsi pu se dérouler en mai à l'intention de 26 personnalités politiques et militaires de haut niveau du LTTE.

Le premier séminaire à l'intention des membres du PLOTE (*People's Liberation Organization of Tamil Eelam*, auxiliaire de l'armée sri-lankaise) s'est déroulé à Vavuniya.

NEW DELHI Délégation régionale

(Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Myanmar, Népal)

En 1992, le délégué régional a accompli plusieurs missions dans les pays dépendant de sa délégation.

Du 23 février au 3 mars, puis à nouveau du 18 au 28 mai, il s'est rendu en mission à Dakha et à Yangoon, pour discuter avec les autorités de la situation découlant de l'afflux de réfugiés en provenance du Myanmar. Avec les autorités du Bangladesh, il a abordé la situation dans la région des Chittagong Hill Tracts, où de nouvelles violences ont éclaté en avril.

Le CICR a continué ses démarches auprès des gouvernements du Myanmar, de l'Inde (au sujet de la situation dans l'Etat du Jammu/Cachemire) et du Népal, afin d'obtenir l'accès aux détenus de sécurité et aux prisonniers détenus en vertu de diverses lois de sécurité. Le CICR a également abordé le sujet des visites aux détenus avec le gouvernement du Bhoutan.

BANGLADESH

Un séminaire sur le droit de la guerre s'est déroulé à Dakha du 13 au 16 juillet, à l'intention de 21 officiers supérieurs de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air du Bangladesh.

BHOUTAN

Le 28 juillet, puis à nouveau le 5 octobre, le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a rencontré le ministre des Affaires étrangères, Lyonpo Dawa Tsering, ainsi que l'ambassadeur et représentant permanent du Bhoutan à Genève, Dasho Paljor J. Dorji, pour pousuivre les discussions sur les possibilités de développer les activités du CICR dans le pays. A la suite de ces entretiens, le gouvernement bhoutanais a invité le CICR à envoyer une mission dans le pays; le délégué régional s'y est rendu à la fin du mois de novembre. A Thimbu, la capitale, il a eu, avec le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Intérieur, Dasho Jigmi Y. Thinley, des entretiens qui ont préparé le terrain pour des visites du CICR aux dé-tenus de sécurité. La première série de visites a été prévue pour la deuxième quinzaine de janvier 1993. A la suite de cette mission, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a adressé, le 15 décembre, une lettre au ministre des Affaires étrangères, par l'intermédiaire de la mission permanente du Bhoutan à Genève, formalisant la coopération entre le CICR et les autorités bhoutanaises pour les questions relatives à la détention. Un mémorandum était joint pour signature.

INDE

En octobre 1991, le CICR avait proposé ses services au gouvernement indien, au sujet des personnes détenues en relation avec les troubles dans l'Etat du Jammu/Cachemire. Aucune réponse affirmative n'a été reçue. Tout au long de 1992, l'institution a poursuivi ses efforts pour obtenir l'autorisation de visiter ces détenus et un accès régulier à cette région. Au mois de décembre, lorsque des affrontements entre Musulmans et Hindous ont éclaté dans

l'Uttar Pradesh, après la destruction d'une mosquée à Ayodhya, la délégation a offert son assistance à la Croix-Rouge locale, mais cette offre a été déclinée.

Au mois de mars, un délégué a organisé une séance de diffusion d'une journée pour 100 participants dans l'Etat indien du Tamil Nadu. Le CICR a organisé deux séances supplémentaires dans le même Etat au mois d'août, plus spécifiquement consacrées au droit international humanitaire et aux principes de la Croix-Rouge. Ces séances ont réuni 163 agents de santé et réfugiés de Sri Lanka. Pendant le dernier trimestre, une séance de diffusion, consacrée aux principes de la Croix-Rouge, s'est déroulée dans le centre du Tamil Nadu, avec la participation de 92 agents de santé et enseignants venant des camps de réfugiés sri-lankais.

L'Agence de recherches à New Delhi a distribué 180 messages Croix-Rouge et émis 283 documents de voyage pour 532 réfugiés d'Afghanistan, du Tibet, de Sri Lanka et du Bhoutan, acceptés par des pays d'accueil pour réinstallation.

MYANMAR

Le 24 août, le gouvernement du Myanmar a adhéré aux Conventions de Genève de 1949. Le CICR a abordé avec les représentants de Yangoon la question de l'accès aux détenus de sécurité. Il a également saisi l'occasion de sa présence au sommet des pays non alignés à Djakarta, et à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, pour discuter de ce point avec les représentants du Myanmar.

Le rôle de l'institution dans le conflit qui oppose les forces armées à divers groupes de rebelles, sur la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, a également été discuté. Le CICR a fait part de ses préoccupations en ce qui concerne les réfugiés musulmans du Myanmar au Bangladesh.

Après l'adhésion du Myanmar aux quatre Conventions de Genève de 1949, le délégué régional s'est rendu à Yangoon en novembre, pour une mission de dix jours. Il a proposé des programmes de diffusion à l'intention des forces armées et de la Société de la Croix-Rouge du Myanmar, expliqué aux autorités le rôle que le CICR pourrait jouer en tant qu'intermédiaire neutre, par exemple lorsque des soldats sont capturés par les forces rebelles, et examiné divers problèmes concernant la situation de la population civile dans plusieurs régions du pays, en particulier l'Arakan.

Le 5 janvier 1993, le CICR a reçu une déclaration d'intention émanant du Conseil national de l'Union de Birmanie, signée par des représentants des quatre groupes membres de ce mouvement. Dans cette déclaration, le Conseil national de l'Union de Birmanie se déclare disposé à respecter l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève, ainsi que les règles de conduite au combat dans un conflit armé non international.

En vertu de l'accord sur les activités orthopédiques, signé par les ministères de la Santé et de la Défense, la Société nationale et le CICR (accord prolongé en 1991 et en 1992), les programmes orthopédiques du CICR se sont poursuivis dans les deux centres de Yangoon et dans ceux de Mandalay et Maymyo. Des techniciens orthopédistes locaux, formés et supervisés par un expatrié du CICR, ont équipé 947 patients et fabriqué 1 565 prothèses, 238 orthèses et 1 474 paires de béquilles. La plupart des bénéficiaires civils venaient des zones frontières.

NÉPAL

Les délégués en poste à New Delhi ont effectué des missions au Népal en janvier, avril, août et septembre. Des contacts ont été noués avec les ministères de l'Intérieur, de la Défense et des Affaires étrangères, pour discuter, respectivement, de la situation des réfugiés du Bhoutan au Népal, de l'accès aux détenus de sécurité, de la ratification des Protocoles additionnels et des activités de diffusion. En septem-

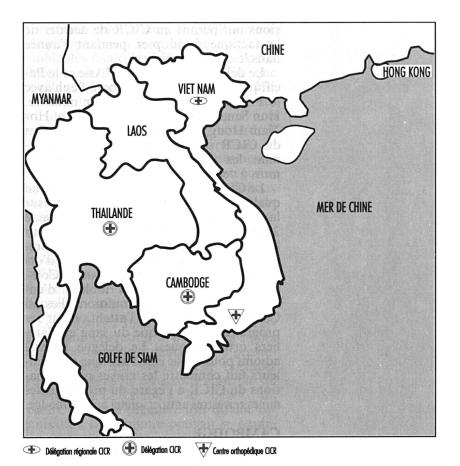
bre, un premier séminaire sur le droit international humanitaire a été organisé à l'intention de 28 personnes (hauts fonctionnaires, membres de partis politiques, de la police et de l'armée, ainsi que de groupes de défense des droits de l'homme). Cette manifestation a été organisée et animée conjointement par le CICR et la Croix-Rouge népalaise.

* *

CONFLIT CAMBODGIEN

L'année 1992 n'a pas permis la concrétisation des espoirs d'une paix durable au Cambodge, nés lors de la Conférence de Paris en octobre 1991. Des violations répétées du cessez-le-feu, ainsi que le refus du Kampuchéa démocratique (la faction khmère rouge) de respecter la démobilisation progressive, prévue au titre de la deuxième phase de l'Accord de Paris, ont entravé le processus de paix et laissé planer un sentiment d'incertitude. Néanmoins, le retour des réfugiés khmers des camps situés sur la frontière thaïlandaise s'est poursuivi; à la fin de l'année, deux tiers d'entre eux avaient été rapatriés.

Les activités diplomatiques du CICR se sont poursuivies en 1992, avec une note envoyée en janvier au Prince Sihanouk, au ministère des Affaires étrangères à Phnom Penh, au représentant de l'Etat du Cambodge au Conseil national suprême, et aux factions du FNLPK¹, du Kampuchéa démocratique et du FUNCINPEC². Dans cette note, le CICR rappelait aux parties les conditions requises par le CICR pour assurer l'application de l'article 21 de l'Accord de Paris, qui stipule expressément le rôle incombant à l'institution dans la libé-



ration des prisonniers de guerre et des internés civils: «La libération de tous les prisonniers de guerre et internés civils sera menée à bien et dans les délais les plus brefs sous la direction du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en coordination avec le Représentant spécial du Secrétaire général, avec l'assistance d'autres organisations humanitaires compétentes et des signataires.»

En janvier, un membre de l'Assemblée du CICR et le chef de la division générale médicale ont effectué une mission en Thaïlande et au Cambodge, afin d'évaluer la situation de la population dans les camps situés sur la frontière, ainsi que la situation au Cambodge. Leurs conclu-

¹ Front national de Libération du peuple khmer

² Front uni pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif

sions ont permis au CICR de décider de la tactique à adopter pendant l'année dans le domaine médical.

Le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est entretenu à Phnom Penh avec le Prince Sihanouk, le premier ministre, Hun Sen, et les ministres Chea Sim et Hor Nam Hong, afin d'appuyer la délégation du CICR dans ses négociations concernant les programmes prévus pour les mois à venir.

Le CICR a été convié à prendre part, en qualité d'observateur, à la conférence sur la reconstruction du Cambodge, tenue le 22 juin à Tokyo. Ce fut l'occasion pour l'institution de dresser, devant des représentants de haut niveau de 33 Etats, d'organisations internationales et de la Communauté européenne, un tableau d'ensemble de ses activités traditionnelles au Cambodge, et d'attirer l'attention sur ses programmes de banque du sang et d'ateliers orthopédiques. Le délégué général adjoint pour l'Asie et le Pacifique a par ailleurs fait connaître les graves préoccupations du CICR à l'égard du problème des mines terrestres antipersonnel au Cambodge.

CAMBODGE

Malgré le cessez-le-feu et les perspectives de paix au Cambodge, des civils ont continué d'être déplacés. La quantité de mines posées a été plus grande qu'en 1992. Dans la province de Kompong Thom, par exemple, des bombardements intensifs ont contraint quelque 25 000 personnes à fuir leurs villages et à camper le long des routes. Les mines posées dans la zone frontière entre la Thaïlande et le Cambodge ont continué de tuer et de mutiler un grand nombre de personnes.

Pour la première fois, une équipe de délégués du CICR a pu se rendre dans une zone contrôlée par le Kampuchéa démocratique, via l'intérieur du pays, et non par la frontière thaïlandaise. Vers le 15 avril, les délégués du CICR en poste au Cambodge et en Thaïlande ont effectué deux missions d'exploration à Pailin, en territoire tenu par le Kampuchéa démocratique, ainsi que dans une autre zone au sud de Sisophon. Le CICR a en outre pu établir des contacts avec la faction présente au nord-ouest du pays, et assurer une présence régulière sur les territoires tenus par le FNLPK et le FUNCINPEC.

En dépit des tensions politiques entre les factions rivales et des violations du cessez-le-feu, les opérations de rapatriement se sont poursuivies. A la fin du mois de septembre, 134 000 personnes, soit un tiers de la population des camps situés en Thaïlande, avaient été rapatriées par le HCR au Cambodge. Les services du CICR, qu'il s'agisse d'activités médicales ou de recherche de personnes, sont restés très sollicités.

Le CICR a pu renforcer sa présence et ses activités dans les zones échappant au contrôle du gouvernement. L'institution a ouvert un bureau à Thmar Puok, dans la zone tenue par le FNLPK au nord de la province de Battambang, afin de développer son travail de recherche de personnes, de diffusion du droit international humanitaire et d'activités médicales.

Dans le cadre du processus de démobilisation, la délégation du CICR a lancé en novembre une campagne de diffusion du droit international humanitaire — première du genre en 13 années d'activité dans le pays — à l'intention des forces armées de l'Etat du Cambodge. Cette campagne a permis de toucher, dans la capitale et dans six provinces voisines, des milliers de soldats et d'officiers de l'Etat du Cambodge, des membres de la faction du FNLPK et des soldats démobilisés du FUNCINPEC.

Vers la fin de l'année, la situation intérieure s'est gravement détériorée en raison de désaccords entre l'UNTAC³ et les Khmers rouges sur l'application de l'Accord de Paris. Ce blocage a interrompu le pro-

³ United Nations Transitional Authority in Cambodia

cessus de démobilisation de l'ensemble des factions armées, et le nombre d'incidents de sécurité impliquant, entre autres, des membres des forces de l'UNTAC et des combattants khmers rouges, s'est multiplié.

Vers la fin du mois de décembre, quelque 200 000 personnes, soit deux tiers de la population résidant dans les camps situés à la frontière avec la Thailande, avaient été rapatriées. Outre ses activités de recherches, qui ont permis aux rapatriés de reprendre contact avec les membres de leur famille au Cambodge, le CICR a aidé au rapatriement des personnes particulièrement vulnérables, qui nécessitaient une assistance médicale et étaient incapables de voyager seules.

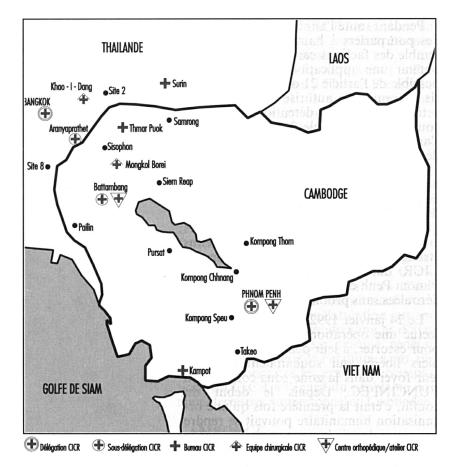
Le CICR a intensifié ses efforts dans les zones de conflit contrôlées par le Kampuchéa démocratique, en particulier dans les provinces de Kampot et de Banteay Meanchey. A Battambang, la sous-délégation a suivi avec une grande attention la situation de milliers de personnes déplacées en décembre, suite aux combats autour de Bovel.

Activités en faveur des détenus

Les efforts incessants du CICR, ainsi que ses offres de services répétées depuis des années, ont enfin porté leurs fruits en janvier 1992. Le 11 janvier, un accord a été signé à Phnom Penh avec les ministres adjoints des Affaires étrangères et de l'Intérieur; il accorde au CICR l'accès à tous les prisonniers de guerre et détenus de sécurité et à tous les lieux de détention, conformément aux critères habituels de l'institution. Pour la première fois en 13 années de présence au Cambodge, le CICR a été autorisé à visiter des personnes détenues pour des raisons liées au conflit. Le 14 janvier, les délégués ont ainsi visité 290 prisonniers dans deux prisons de la capitale. Ces hommes ont été libérés le lendemain sous les auspices du CICR, conformément à l'article 21 de l'Accord de Paris.

Pendant toute l'année, le CICR a mené des pourparlers à haut niveau avec l'ensemble des factions cambodgiennes, pour obtenir une application aussi large que possible de l'article 21 de l'Accord de Paris, et pour être autorisé à conduire des activités liées à la détention, mais non couvertes par l'article 21 de l'Accord. Il s'agit de la notification des libérations de détenus relâchés sans la participation du CICR, et de l'accès à d'autres catégories de prisonniers détenus dans divers lieux de détention (détenus politiques jugés par des juridictions de droit commun, prisonniers de guerre, personnes arrêtées après la signature de l'Accord de Paris, détenus étrangers). Dans l'ensemble, les visites du CICR dans les lieux de détention à Phnom Penh et dans les provinces se sont déroulées sans problèmes majeurs.

Le 24 janvier 1992, les délégués ont effectué une opération à travers les lignes pour escorter, à leur demande, 55 prisonniers libérés qui souhaitaient regagner leur foyer dans la zone sous contrôle du FUNCINPEC. Depuis le début du conflit, c'était la première fois qu'une organisation humanitaire pouvait se rendre par route depuis la zone contrôlée par le gouvernement vers une zone tenue par une faction de l'opposition. Une opération similaire s'est déroulée du 1^{er} au 3 février, pour transporter 128 ex-détenus à travers les lignes vers des zones du FNLPK et du FUNCINPEC. Des délégués du CICR de Thaïlande se sont joints à l'opération et ont procédé à une évaluation des besoins humanitaires dans les deux zones. En avril, des délégués du CICR de Phnom Penh et de Thaïlande ont accompli des missions dans deux zones contrôlées par le Kampuchéa démocratique. A la mi-juillet, des délégués de la sous-délégation de Battambang ont effectué une mission d'évaluation à Phnom Chat, une autre zone contrôlée par le Kampuchéa démocratique. Au total, les délégués du CICR ont visité 666 détenus



et supervisé la libération de 646 prisonniers pendant l'année.

Activités en faveur de la population civile

Le CICR a envoyé à trois reprises des équipes évaluer la situation dans la zone de Kompong Thom, qui avait subi des bombardements intensifs. L'intervention du CICR n'a pas été jugée nécessaire dans la mesure où d'autres organisations pouvaient intervenir dans cette région.

Du fait de la poursuite des violations du cessez-le-feu dans plusieurs provinces, particulièrement à Banteay Meanchey, Battambang, Kampot et Siem Reap, les délégués du CICR ont continué à suivre la situation des personnes déplacées, dont certaines n'ont pas osé regagner leur foyer en raison du minage de leur village. Les délégués se sont particulièrement préoccupés de la situation des habitants des villages en bordure des zones tenues par le Kampuchéa démocratique, dans les provinces de Kompong Speu, Banteay Meanchey, Mondol Kiri et Kampot.

Agence de recherches

Avec le début du processus de rapatriement, le nombre de demandes de recherches de personnes au Cambodge émanant des camps frontaliers a connu une forte augmentation. Le CICR s'est efforcé, avec la Croix-Rouge locale, d'étendre son réseau de recherches à l'intérieur du pays. Entre mars et décembre, deux séminaires de formation ont eu lieu à Phnom Penh, à l'intention de participants venus des provinces. Le CICR a développé des activités de recherches dans des zones échappant au contrôle du gouvernement de Phnom Penh, dans le nord-ouest du Cambodge, ce qui a permis à un certain nombre de personnes de renouer des liens avec des membres de leur famille dont elles étaient sans nouvelles, dans certains cas depuis 17 ans. Les délégués ont aussi enregistré des détenus et supervisé leur libération, ce qui leur a permis de récolter des centaines de noms et de vérifier de nombreuses listes par recoupements. Plus tard dans l'année, l'Agence de recherches de Phnom Penh a lancé, en collaboration avec l'Agence de Bangkok, la première grande campagne d'information sur les activités de recherches du CICR au Cambodge et dans les principaux pays de réinstallation.

Activités médicales

En 1992, les activités médicales au Cambodge ont inclus, pour la première fois, des visites aux personnes détenues.

Une infirmière a continué son travail dans les villages et les camps de personnes

déplacées dans les provinces du nordouest, se concentrant tout particulièrement sur l'approvisionnement des dispensaires créés par le CICR, sur l'évacuation des personnes blessées et malades vers l'hôpital de Mongkol Borei, sur l'évaluation de l'état nutritionnel de ces groupes et sur la surveillance des cas de tuberculose parmi les patients ambulatoires.

A la fin du mois de mai, le CICR a organisé, comme les années précédentes, un séminaire de deux jours sur la chirurgie de guerre à Phnom Penh, à l'intention de plus de 50 chirurgiens venant de l'ensemble du pays. Une série de cours de premiers secours, comprenant un volet diffusion, ont été organisés dans la province de Banteay Meanchey à l'intention des membres des forces armées et des for-

ces de police.

Le CICR a apporté un appui logistique et administratif aux équipes chirurgicales des Sociétés nationales australienne, suédoise et suisse, exerçant leur activité dans les hôpitaux provinciaux de Kompong Speu, Kompong Chhnang et Takeo. Le 26 octobre, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a confirmé qu'elle reprendrait, dès le 1er novembre, la tâche incombant jusqu'ici au CICR, de fournir des services logistiques et administratifs aux Sociétés nationales étrangères actives au Cambodge.

Hôpitaux

Pendant la première partie de l'année, les activités chirurgicales dans les trois hôpitaux provinciaux de Kampot, Mongkol Borei et Pursat sont restées peu intenses, ce qui a permis aux équipes du CICR de consacrer davantage de temps à la formation de personnel khmer. Parallèlement, les activités de construction et de réfection se sont poursuivies pour améliorer les conditions d'hygiène et l'ensemble des conditions de travail. Les ingénieurs d'assainissement du CICR sont parvenus, en

collaboration avec du personnel de l'UNICEF, à trouver de l'eau sur le site de l'hôpital de Mongkol Borei; ils ont doté le puits d'une pompe électrique, permettant ainsi à l'établissement de couvrir entièrement ses besoins en eau. Au mois de juin, le début de la saison des pluies a eu pour conséquence une augmentation du nombre de patients admis à cet hôpital pour cause de paludisme et de dengue.

Etant donné d'une part les difficultés qu'éprouvent les victimes des mines au Cambodge à gagner l'hôpital de Khao-I-Dang, et d'autre part la décision du CICR de transférer ses activités de la région frontalière vers l'intérieur du Cambodge, l'institution a entrepris de diriger de plus en plus les évacuations sur l'hôpital de Mongkol Borei. Elle a décidé d'augmenter la capacité de l'établissement. Dans le même temps, le nombre d'admissions s'est accru régulièrement, proportionnellement au nombre de personnes regagnant la région en provenance de la frontière. Le CICR a par conséquent renforcé son personnel médical, le portant en août à deux équipes chirurgicales. Des chirurgiens du CICR ont effectué des visites régulières à l'hôpital de Thmar Puok, dans la zone contrôlée par le FNLPK, afin d'y évaluer la qualité des soins et d'organiser des transferts de patients vers Mongkol Borei, lorsque cela se révélait nécessaire. Un deuxième bloc chirurgical a été ouvert à la fin de l'année. A Banteay Meanchey, le CICR a décidé d'apporter une assistance médicale et pour l'assainissement d'un hôpital d'une capacité de 60 lits, géré par le Kampuchéa démocratique.

Conformément aux objectifs fixés pour 1992 — redéfinis en cours d'année pour refléter l'évolution de la situation —, le CICR s'est retiré à la fin de l'année des hôpitaux provinciaux de Kampot et de Pursat, après y avoir travaillé, respectivement, pendant cinq ans et deux ans et demi. Le soutien à l'hôpital de Pursat a été repris par une autre organisation.

Banque du sang

Le CICR a continué d'aider le centre national de transfusion sanguine à Phnom Penh, qui a collecté en moyenne 450 unités de sang par mois. Le Prince Sihanouk a rendu visite à la banque du sang de la capitale pour y féliciter les donneurs et pour lancer un appel public au don du sang.

En janvier 1992, une banque du sang provinciale a été ouverte à Mongkol Borei, et, à la fin du mois de juin, le CICR a créé une nouvelle banque du sang dans l'hôpital provincial de Kompong Chhnang, où la Croix-Rouge suédoise gère un programme d'appui. Les deux centres sont parvenus à fournir à leurs hôpitaux respectifs environ une centaine d'unités par mois. Une troisième banque du sang provinciale a été ouverte à Pursat au mois de novembre.

Programme orthopédique

Le centre orthopédique de Battambang. ouvert en septembre 1991, a régulièrement accru sa production pour atteindre une moyenne mensuelle de 150 prothèses. En 1992, le centre a équipé 1 246 patients et confectionné 1 420 prothèses et 4 orthèses. Dès le mois de mai, le centre a commencé à accueillir des patients venant de zones contrôlées par d'autres factions. Le CICR a assumé les frais de transport encourus par ces invalides pour gagner le centre et retourner chez eux, ainsi que les frais de logement et de nourriture pendant leur traitement. En août, le centre a été transféré dans des locaux neufs et plus vastes. L'inauguration s'est déroulée le 21 septembre, en présence du ministre adjoint du Travail et des Affaires sociales et du gouverneur de la province. Par la suite, le nombre de lits a dû être augmenté pour répondre à l'afflux de patients.

Les deux unités de production de l'atelier de Phnom Penh, existant lui aussi depuis septembre 1991, ont continué de fabriquer des composants orthopédiques. Tout comme l'année précédente, le CICR en a fourni à d'autres institutions avec lesquelles un accord avait été conclu en 1991 (American Friends Service Committee, Handicap International, Croix-Rouge américaine et Cambodia Trust).

Eau et assainissement

Au début du mois d'avril, le CICR a lancé un programme d'assainissement d'eau dans les lieux de détention. Sa première tâche a consisté à remettre en état le système d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées dans la prison T3 à Phnom Penh.

A la fin de l'année, le CICR a organisé un séminaire sur l'assainissement en milieu carcéral, à l'intention de fonctionnaires du ministère de la Sécurité.

THAÏLANDE

Au moment des troubles qui ont frappé Bangkok à la mi-mai, la délégation du CICR a pris des mesures pour être mieux préparée en cas d'urgence médicale, mobilisant ses stocks d'urgence, ses ambulances et son personnel médical. D'excellentes relations ont été établies avec la Croix-Rouge thaïlandaise, et le CICR a collaboré avec elle pour effectuer des évaluations, planifier les transports par ambulance et installer des postes de premiers secours. Le CICR a en outre suivi de près la situation de personnes détenues ou signalées disparues en relation avec les événements.

Donnant suite à des contacts avec des représentants du gouvernement thaïlandais à Bangkok et à Genève, le CICR a envoyé au début de l'année au ministère thaïlandais des Affaires étrangères une note concernant l'adhésion du pays aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

Etant donné l'évolution de la situation, le CICR a jugé nécessaire de réorganiser sa présence dans la région dès le printemps de 1993. Décision a été prise de transformer la délégation de Bangkok en délégation régionale, à partir de laquelle seront conduites toutes les activités de recherche de personnes, de diffusion et de protection en Thaïlande, au Viet Nam et au Laos. Les autorités thaïlandaises, consultées à ce sujet à la fin de l'année, ont donné leur accord, et les gouvernements et Sociétés de la Croix-Rouge des autres pays concernés ont été dûment informés.

FRONTIÈRE THAÏLANDE/CAMBODGE

Grâce à de meilleures mesures de protection prises par les forces armées thaïlandaises et la police khmère, ainsi qu'à l'arrivée de responsables de la protection du HCR, la sécurité dans les camps s'est améliorée pendant le premier trimestre de 1992, si l'on excepte une attaque de bandits armés dans le camp de Site 8 à la fin du mois de mars. Bien que des actes de banditisme et des attaques contre plusieurs villages thaïlandais aient été signalés le long de la frontière, les camps sont demeurés, dans l'ensemble, relativement sûrs. Toutefois, les mines ont continué de faire de nombreuses victimes, presque exclusivement parmi la population vivant du côté cambodgien de la frontière, zone où le banditisme a aussi augmenté. Un grand nombre de blessés ont continué de passer la frontière pour recevoir des soins en Thaïlande, à l'hôpital du CICR à Khao-I-Dang.

Les conditions de sécurité se sont fortement détériorées pendant le deuxième trimestre, avec une attaque de bandits armés au camp de Site B en avril, et des troubles en juin. Durant le troisième trimestre, la diminution du nombre de policiers khmers et la présence plus marquée de bandits ont rendu encore plus dangereuse la situation dans les camps et aux alentours de ceux-ci. Les délégués du CICR ont suivi l'évolution de la situation et en ont informé les autorités responsables. Le 20 septembre, le camp de Site K devenait le premier des sept camps frontaliers à fermer ses portes. La fermeture du camp d'Otrao, en octobre, puis celle du camp de Site B, en décembre, ont amené une baisse du nombre d'incidents dans ces zones, mais la situation au camp de Site 2 a réclamé une attention particulière, du fait des nombreuses attaques survenues pendant cette période. Le camp de Sok Sann a lui aussi été démantelé vers la fin de l'année, et le CICR a fermé ses bureaux à Trat et Surin.

Des délégués du CICR ont effectué des visites régulières auprès de prisonniers khmers (principalement de droit commun) détenus dans divers centres de détention thaïlandais, et ont régulièrement procédé à des échanges d'informations pertinentes avec le HCR dans le cadre du programme de rapatriement.

L'évolution de la situation en 1992 a conduit le CICR à se concentrer de plus en plus sur le Cambodge lui-même, la zone frontière devenant moins prioritaire. Le CICR a commencé à y réduire sa présence, en particulier sur le côté thaïlandais de la frontière, et a préparé un transfert de ses activités médicales à Mongkol Borei, au Cambodge.

Agence de recherches

Le CICR a poursuivi ses activités de recherche de personnes au Cambodge, le long de la frontière thaïlandaise et à l'étranger, avec l'aide des Sociétés nationales des pays concernés. Les délégués du CICR en Thaïlande ont largement fait connaître les services de l'Agence de recherches lorsque les réfugiés khmers des camps situés le long de la frontière ont été informés de leur rapatriement imminent, et la moyenne mensuelle des nouvelles demandes concernant le Cambodge a triplé par rapport à 1991. L'Agence de recherches a donné la priorité aux demandes déposées par les personnes des camps frontaliers qui souhaitaient retrouver des membres de leur famille au Cambodge, afin de pouvoir plus aisément regagner leur village d'origine. Près de 80% de ces

cas ont pu être résolus positivement, les personnes recherchées ayant été localisées.

Au cours du deuxième semestre, le nombre de ces demandes de recherches a nettement baissé, car un grand nombre de réfugiés, impatients de regagner le Cambodge, avaient choisi de ne pas attendre plus longtemps des nouvelles de leur famille. L'Agence de recherches a fait de son mieux pour accélérer le traitement des cas, de façon à ce que les réponses puissent parvenir aux personnes concernées avant le rapatriement. Dès le mois de septembre, la délégation a cessé d'accepter les nouvelles demandes de recherches pour les aiguiller vers le réseau de recherches mis en place au Cambodge.

Quelques cas concernant des réfugiés vietnamiens arrivés par voie terrestre ont également été traités par le CICR, en co-opération avec le TMS (service de recherches et de courrier) de la Croix-Rouge thaïlandaise. En 1992, le CICR a ouvert de nouveaux dossiers de recherches concernant 10 566 personnes, et a pu ré-

soudre 11 467 cas de ce type.

Le CICR est demeuré l'unique canal officiel pour la transmission du courrier entre les camps, et a aussi organisé l'échange de correspondance entre les camps et le Cambodge. En 1992, l'institution a distribué 14 011 lettres et messages familiaux Croix-Rouge.

Avec l'accord des autorités thaïlandaises, le CICR a procédé au transfert, pour des raisons de protection, de 58 Khmers d'un camp à un autre, et a réuni 52 Khmers avec leur famille. L'institution a aussi permis à 9 Khmers du Cambodge de rejoindre des membres de leur famille à l'étranger.

Activités médicales

Le début de l'année 1992 a marqué un tournant dans l'histoire des camps situés près de la frontière, à mesure que le rapatriement prenaît de l'ampleur et que les organisations non gouvernementales, sous la coordination des agences des Na-

tions Unies, préparaient leur désengage-

ment progressif.

L'hôpital chirurgical du CICR à Khao-I-Dang est resté l'unique établissement situé près de la frontière offrant des services de chirurgie aux Khmers vivant dans la région. Au moment où le rapatriement a commencé, le nombre d'admissions est resté relativement constant, de même que la proportion de patients soignés pour blessures dues aux mines, Celles-ci n'ont légèrement fléchi qu'avec le début de la saison des pluies.

Le nombre d'équipes chirurgicales a passé de trois à deux, et un cinquième environ du personnel khmer de l'établissement a été rapatrié pendant le deuxième

trimestre de l'année.

Par la suite, la baisse marquée de la population des camps a eu un effet important sur le volume d'activité de l'hôpital de Khao-I-Dang. La chute du nombre de blessés de guerre et d'autres urgences médicales a permis au CICR d'envisager de ne plus admettre de nouveaux patients vers le début de 1993 et de transférer les cas chirurgicaux à l'hôpital Mongkol Borei, au Cambodge.

En 1992, l'hôpital du CICR à Khao-I-Dang a enregistré 1 945 admissions, dont 407 blessés de guerre, et a procédé à 3 262

interventions chirurgicales.

FRONTIÈRE THAÏLANDE/MYANMAR

A la fin du mois de février, des délégués en poste à Bangkok ont effectué une mission à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, pour évaluer les besoins médicaux et humanitaires des civils déplacés, à la suite d'affrontements entre les forces armées du Myanmar et les différents mouvements opposés au gouvernement. Du matériel de premiers secours a été offert par la suite pour soutenir des services existants de chirurgie de guerre. Une autre mission d'évaluation médicale s'est déroulée en septembre.

HANOÏ Délégation régionale

(Laos, Viet Nam)

LAOS

Le délégué régional s'est rendu au Laos pour débattre avec les autorités locales et la Croix-Rouge lao de la possibilité de lancer des programmes dans les domaines de la recherche de personnes et de la diffusion.

VIET NAM

Malgré des efforts incessants, compris une visite effectuée à la fin du mois de février par le délégué régional pour l'Asie et le Pacifique, et en dépit de l'accord de principe donné en 1990 par les autorités, le CICR n'a toujours pas pu obtenir un accès aux détenus de sécurité au Viet Nam. Pendant la mission du délégué général, un nouvel accord de coopération a été signé le 29 février à Hô Chi Minh-Ville entre le CICR et le ministère du Travail, des Invalides et de la Protection sociale. L'accord stipule que le CICR continuera de produire annuellement des membres artificiels dans son unité de production orthopédique, après évaluation menée de concert par les signataires. En 1992, l'atelier du CICR a fabriqué 2 024 prothèses et équipé 1 806 patients.

Le CICR a établi des liens de coopération étroits avec la Société nationale afin de l'aider à renforcer son service de recherche de personnes. Un délégué Agence a visité des branches de la Croix-Rouge dans les provinces afin d'évaluer la situation, d'estimer les besoins, de normaliser les procédures et de diffuser des connaissances de base sur la Croix-Rouge et sur les règles de l'Agence de recherches. Le nombre de demandes d'enquêtes venant de l'étranger a augmenté, et l'objectif était de permettre à la Société nationale de gérer elle-même l'ensemble des activités de recherches, le CICR n'intervenant comme intermédiaire que pour des cas spéciaux.

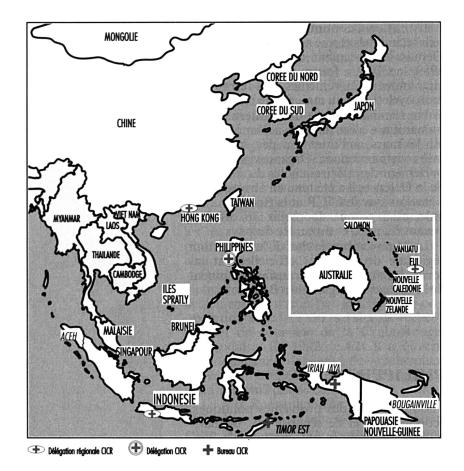
L'institution a continué à fournir des conseils techniques et une assistance matérielle. Depuis le lancement du programme en 1989, le CICR a fourni à la Croix-Rouge vietnamienne 21 véhicules tout terrain, 27 motocyclettes et du matériel de bureau.

Un séminaire sur le droit international humanitaire s'est déroulé à Hanoï du 11 au 18 mars, à l'intention des forces armées vietnamiennes. Organisé par le département des affaires civiles du ministère de la Défense, il a été tenu en étroite collaboration avec le CICR et la Société nationale, et a permis de réunir 36 officiers venant du nord et du centre du pays.

Le 24 novembre, le chef de la délégation régionale de Hanoï a officiellement informé les autorités du transfert imminent de la délégation régionale à Bangkok.

PHILIPPINES

Bon nombre des problèmes politiques, économiques et de sécurité que connaissent les Philippines ont continué de faire sentir leurs effets en 1992. Les catastrophes naturelles ont continué de frapper le pays et sa population et la politique de «réconciliation nationale» du nouveau gouvernement n'a pu mettre rapidement un terme à la confrontation déjà ancienne avec divers groupes rebelles. Dans ce contexte de violence armée continuelle, le CICR a concentré ses efforts sur les visites aux détenus et sur la protection de la population civile, tout en continuant à appuyer les activités menées au profit des victimes du conflit par la Croix-Rouge nationale philippine. L'institution lui avait transmis en 1991 l'essentiel de ses programmes d'assistance. Les délégués ont également suivi la situation de plusieurs milliers de civils déplacés à Mindanao et dans la province nord de Luçon («Northern Luzon»). Ils



ont effectué, en coopération avec la Croix-Rouge nationale, des évaluations qui ont abouti à la distribution de secours alimentaires d'urgence.

Activités en faveur de la population civile

Le 8 janvier 1992, le CICR a remis à la présidente Cory Aquino et au ministère de la Défense un rapport sur les cas de violations du droit international humanitaire, constatés par les délégués dans le cadre de leurs activités. Le rapport, qui portait avant tout sur les effets de la violence et des mauvais traitements exercés à l'encontre de la population civile, a été largement diffusé dans les milieux militai-

res. Un autre rapport sur des questions humanitaires du même ordre a été soumis au NDF/NPA⁴, le principal groupe d'opposition armée. Pendant le reste de l'année, les délégués ont continué de suivre la situation de la population civile dans les zones de conflit, et d'enquêter sur les allégations de violations du droit international humanitaire.

Activités en faveur des détenus

Comme par le passé, les délégués ont continué d'enregistrer et de visiter les prisonniers de sécurité, principalement ceux détenus en relation avec des incidents liés aux insurrections, à Manille comme dans les provinces. En 1992, les délégués ont effectué 344 visites et rencontré 1 348 détenus dans 226 lieux de détention dans l'ensemble du pays.

En juillet, une délégation temporairement renforcée a achevé une série intensive de visites, d'une durée de deux mois, dans des prisons placées sous la juridiction du département de l'Intérieur et des autorités locales. L'objectif était de soumettre un rapport au nouveau gouvernement sur la situation dans 150 lieux de détention, et sur 841 détenus enregistrés au cours de 450 visites, effectuées entre le 1er octobre 1990 et le 31 juillet 1992. Le rapport a été remis au président Ramos le 13 octobre. Un deuxième rapport, concernant les prisons administrées par le ministère de la Justice, devait être remis au début de l'année 1993.

Le CICR a également fourni une aide, médicale et matérielle, aux détenus. En plus d'accompagner les délégués du CICR lors des visites effectuées dans les prisons à Mindanao et ailleurs dans le pays, les infirmières de la Croix-Rouge nationale ont accompli 168 visites médicales auprès de détenus, et ont donné 1 075 consultations médicales privées. Le

⁴ National Democratic Front/New People's Army

CICR a mené à bien des programmes d'adduction d'eau et d'assainissement dans divers établissements pénitentiaires.

En collaboration avec la Croix-Rouge nationale, le CICR a poursuivi le programme de visites familiales financé par ses soins, afin de permettre à des personnes démunies de se rendre auprès de parents incarcérés. En 1992, ce programme a permis à 162 détenus de recevoir des visites.

Agence de recherches

L'essentiel des activités de recherches accomplies en 1992 a concerné les personnes détenues. La délégation a continué de collecter, traiter et classer des informations concernant les prisonniers. Comme par le passé, les détenus ont pu s'adresser au CICR pour obtenir une assistance matérielle, financière ou autre. L'Agence de recherches s'est chargée des échanges de messages Croix-Rouge et a traité les demandes de recherches concernant des personnes signalées disparues en relation avec des événements survenus dans le pays ou à l'étranger. Un total de 55 messages a été échangé, six demandes de recherches ont été traitées, et 12 cas ont pu être résolus.

Le CICR a maintenu son appui technique et financier au service de recherches de la Croix-Rouge philippine en faveur des réfugiés de la mer vietnamiens. Le réseau regroupant les services de recherches et de courrier (*Tracing and Mailing Services*), créé par le CICR, regroupe les Sociétés nationales d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines et de Thaïlande, et la branche de Hong Kong de la Croix-Rouge britannique.

Coopération avec la Société nationale

Des opérations militaires continues ont amené de fréquents déplacements de populations, en particulier à Mindanao et à Luçon. Généralement, mais pas dans tous les cas, les personnes étaient déplacées par petits groupes et pour des périodes brèves. En 1992, le programme d'assistance conjoint du CICR et de la Croix-Rouge philippine a bénéficié à 21 600 personnes affectées par les combats. Elles ont reçu 88 tonnes d'aide alimentaire d'urgence, telle que riz, huile et sardines, et d'autres articles, essentiellement du savon et des couvertures.

Comme l'impact général du conflit interne sur le population civile a diminué et que le nombre de personnes déplacées a baissé au cours des trois dernières années, tandis que, dans le même temps, l'aide fournie par d'autres organisations et par les services gouvernementaux s'accroissait, le CICR a décidé de mettre un terme, à la fin de l'année, à l'opération conjointe de secours, selon l'accord conclu avec la Société nationale. La délégation envisage d'administrer à l'avenir un programme d'assistance limité, directement ou par l'entremise de branches locales de la Croix-Rouge, mais uniquement pour les personnes déplacées ne bénéficiant pas des services offerts par d'autres organismes locaux.

Le CICR a en outre fait don de 1,5 tonne de riz aux victimes des catastrophes naturelles de 1992. Cette aide a été distribuée, pour l'essentiel, par des branches locales de la Croix-Rouge philippine.

Activités médicales

Le programme d'assistance médicale et nutritionnelle en faveur des civils déplacés, conduit par la Croix-Rouge philippine, et dont le CICR assure la supervision et le financement, a continué en 1992. Dans ce cadre, les infirmiers des équipes régionales d'intervention en cas de désastre (Regional Disaster Action Teams) de la Société nationale ont procédé, seuls ou en collaboration avec les délégués du CICR, à des visites de civils blessés et malades soignés dans les hôpitaux locaux. Ils ont entrepris leur évacuation, lorsque les autorités sanitaires n'étaient pas en mesure d'assurer leur

traitement. Ces équipes ont pris la relève des infirmières du CICR en 1991.

A Davao del Norte, le CICR s'est occupé de traitement et de prévention du paludisme parmi les personnes déplacées que les équipes sanitaires d'Etat ne pouvaient atteindre.

En 1992, les infirmiers du CICR et de la Société nationale et de quelques unes de ses branches ont effectué 145 enquêtes et visites dans les hôpitaux, au cours desquelles ils ont accordé 230 consultations.

Diffusion

La principale activité du CICR dans ce domaine a consisté en activités de diffusion à l'intention des forces armées et des unités spéciales de la police. L'institution a organisé 97 séminaires sur le droit international humanitaire, à l'intention de 6 500 membres de l'armée. Pour la première fois, le CICR a pris part à un cours national de formation destiné à 80 officiers supérieurs du commandement et du collège d'Etat-major à Manille.

Du 5 au 7 août, la huitième conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays de l'ASEAN s'est déroulée à Manille, sous la devise «renforcer la coopération et le partenariat dans la région». Le CICR y était représenté par le chef de la division de la Doctrine et des Relations avec le Mouvement. Il a présenté certaines des activités de l'institution dans la région, en particulier à la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge et à celle de Thaïlande/Myanmar, et a souligné l'importance des principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la nécessité de la solidarité au sein du Mouvement. La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les Sociétés de la Croix-Rouge du Danemark, des Etats-Unis et du Japon, ainsi que plusieurs organisations internationales, figuraient au nombre des participants.

HONG KONG Délégation régionale

(Chine [Chine continentale et Taïwan], Hong Kong, Macao, Japon, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Mongolie)

En mars, la délégation régionale basée à Hong Kong a entrepris une série de missions au Japon, en Corée du Nord et en Corée du Sud, en Chine continentale et à Taïwan. Le but principal de ces visites était d'introduire le nouveau délégué régional auprès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et des gouvernements concernés. Le nouveau délégué régional a accompagné un membre du Comité et le délégué général pour l'Asie et le Pacifique dans leur mission au Japon en mai. Il s'est en outre rendu en juin en République de Corée et en Mongolie, afin d'y nouer des contacts avec les autorités et les Sociétés nationales. Il a également participé à la conférence sur la reconstruction du Cambodge, tenue à Tokyo du 20 au 22 juin.

Pour la région couverte par la délégation régionale de Hong Kong, l'événement le plus important de l'année a pris place en septembre, avec la visite du président du CICR, Cornelio Sommaruga, accompagné du délégué général adjoint pour l'Asie et le Pacifique. Ils se sont rendus en République de Corée, en République populaire de Chine et en République populaire démocratique de Corée, à l'invitation des Sociétés nationales respectives. Le lecteur trouvera des informations plus détaillées sur ces visites dans les chapitres relatifs à chacun de ces pays.

Un cours d'étude et de formation destiné aux hauts responsables des Sociétés de la Croix-Rouge de Chine, de Mongolie, de République de Corée et de République populaire démocratique de Corée, s'est déroulé au siège, à Genève, en octobre 1992.

CHINE

Le 2 avril, le vice-président de la Croix-Rouge chinoise, accompagné d'autres représentants de la Société nationale et du gouvernement chinois, a été reçu au siège de Genève par le président du CICR, Cornelio Sommaruga. Un amendement concernant la Société chinoise de la Croix-Rouge ayant été apporté à la législation chinoise, les débats ont porté sur les relations entre la Société nationale et le gouvernement. En septembre, dans le cadre d'une visite qu'il effectuait dans la région, le président du CICR s'est rendu en Chine et a rencontré le premier ministre, Li Peng, ainsi que d'autres fonctionnaires de haut rang. Il a évoqué, dans ses entretiens, des questions telles que le droit international humanitaire et la responsabilité incombant aux Etats de le respecter et de le faire respecter, ainsi que l'importance du respect de l'emblème de la croix rouge et la diffusion auprès des forces armées. Le président a également réitéré le vœu du CÎCR de pouvoir conduire en Chine ses activités traditionnelles, avec le consentement des autorités. A l'Institut de diplomatie, il a évoqué le rôle du droit international humanitaire dans le monde contemporain de-150 étudiants, professeurs spécialistes de droit international.

A Taïpeh, le délégué régional a présenté un exposé sur le droit international humanitaire à la cérémonie publique qui a marqué la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (8 mai). Le CICR a participé à d'autres manifestations à Taïpeh pendant l'année, telles qu'un cours sur le droit international humanitaire pour des officiers des forces armées (en octobre), et un symposium international sur le droit humanitaire et les droits de l'homme, organisé par the Chinese Association of Human Rights, the Society of International Law et par la Société de la Croix-Rouge locale (à la fin de l'année).

HONG KONG

Un atelier d'experts, représentant la Société nationale chinoise, la Croix-Rouge à Taïpeh et l'université de Hong Kong, a été organisé dans cette ville du 20 au 22 août. Il s'agissait de préparer un glossaire chinois de base sur le droit international humanitaire et la terminologie Croix-Rouge.

Durant la dernière partie de l'année, le délégué régional a entrepris une série de missions dans les pays de la région, principalement pour discuter de projets de diffusion et de coopération avec les Sociétés nationales.

La délégation régionale a maintenu les contacts avec des représentants des gouvernements et des organisations non gouvernementales. Le 14 décembre à Hong Kong, elle a organisé un cours d'orientation pour les membres de la branche de Hong Kong de la Croix-Rouge britannique travaillant dans les camps de réfugiés vietnamiens.

La branche de Hong Kong de la Croix-Rouge britannique a continué de recevoir un soutien technique et financier du CICR pour ses activités en faveur des réfugiés de la mer vietnamiens, dans le cadre du TMS (service de recherches et de courrier) coordonné par l'Agence centrale de recherches au siège du CICR à Genève.

JAPON

Du 27 mai au 3 juin, un membre du Comité, Pierre Languetin, accompagné par le délégué général pour l'Asie et le Pacifique, par le délégué régional et un délégué du siège, a effectué une mission à Tokyo, pour s'entretenir, avec les autorités et la Croix-Rouge japonaises, des problèmes actuels.

Du 1^{er} au 5 juin, un séminaire de formation a été organisé à l'intention des membres du personnel de la Croix-Rouge chargé des programmes pour la jeunesse à la *Fuji Red Cross Lodge*, le centre de formation de la Société nationale. Au cours

des réunions, les délégués du CICR ont

présenté plusieurs exposés.

Le 22 juin a eu lieu à Tokyo la conférence sur la reconstruction du Cambodge, à laquelle ont assisté le délégué général adjoint, le délégué régional et le coordinateur médical de la délégation au Cambodge (pour davantage de détails, voir sous Conflit cambodgien.)

En septembre, à la démande de la Société japonaise de la Croix-Rouge, le chef de la division générale médicale du CICR et un spécialiste de la chirurgie de guerre ont donné un cours destiné aux médecins de la Société nationale. Ils ont ensuite participé à la deuxième Conférence asiatique du Pacifique sur la médecine des catastrophes, tenue à Tokyo (la première conférence de ce type eu lieu en 1988 à Osaka).

En novembre, le délégué régional a fait un exposé sur les rapports entre le droit international humanitaire et les droits de l'homme à l'occasion de la conférence annuelle de l'Association japonaise de droit relatif aux droits de l'homme.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Le président du CICR, Cornelio Sommaruga, s'est rendu dans le pays du 7 au 10 septembre. Il a rencontré le président de la République, Roh Tae Woo, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires et responsables du gouvernement et de la Société nationale. Divers thèmes ont été abordés, parmi lesquels les opérations actuelles du CICR, le rôle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et surtout, le rôle que pourrait jouer le CICR pour aider à résoudre la question des familles coréennes séparées depuis la guerre.

Plus tard dans le courant de l'année, la délégation régionale basée à Hong Kong a présenté des exposés sur le droit international humanitaire dans le cadre de cours de formation destinés au personnel de la

Croix-Rouge, à Suwan et Pusan.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Du 10 au 12 juin, la délégation régionale a organisé un deuxième cours de formation à l'intention de 54 cadres dirigeants de la Société nationale, à Pyongyang.

Le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a effectué une visite en Corée du Nord du 15 au 19 septembre. C'était la première visite dans ce pays d'un président de l'institution. Il a été reçu par le président Kim Il Sung, avec lequel il s'est entretenu de la portée du mandat du CICR dans le contexte spécifique coréen. Le président Sommaruga a réaffirmé que le CICR était prêt à offrir ses services en tant qu'intermédiaire neutre et impartial. Il a rencontré d'autres hauts responsables du gouvernement, ainsi que des représentants des forces armées et de la Société nationale, et a eu l'occasion, au cours d'une émission de télévision, de souligner l'importance du droit international humanitaire. Il a également fait un discours à la Bibliothèque nationale, devant une centaine de personnes.

MONGOLIE

Un séminaire de formation et de diffusion sur le droit international humanitaire s'est déroulé en Mongolie du 19 au 24 octobre. Premier séminaire du genre dans le pays, il était organisé par la Croix-Rouge nationale avec l'aide des Sociétés nationales allemande et japonaise.

DJAKARTA Délégation régionale

(Brunei, Indonésie/Timor-Est, Malaisie, Singapour)

La dixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non-alignés s'est déroulée à Djakarta du 1^{er} au 6 septembre. Le CICR y était représenté par le directeur des Opérations, le chef de la division des Organisations internationales et le delégué régional. Ils y ont évoqué un certain nombre de questions opérationnelles importantes avec des ministres de divers pays de la région.

INDONÉSIE

En 1992, le CICR a continué ses visites à diverses catégories de détenus de sécurité dans l'ensemble de l'archipel indonésien et a poursuivi ses efforts en vue d'obtenir l'accès à toutes les catégories de personnes détenues pour des raisons de sécurité. Au mois de mai, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu en mission à Djakarta pour avoir des entretiens à haut niveau, concernant la situation à Timor-Est et les problèmes rencontrés par le CICR dans ses activités liées à la détention en Indonésie, et tout particulièrement à Aceh.

Activités en faveur des détenus

Le CICR a mené ses activités traditionnelles de protection sur le terrain. En Irian Jaya, les délégués ont examiné les besoins de quelque 200 personnes qui ont fui leur foyer pour échapper aux tensions dans la région.

Entre la mi-juillet et la fin du mois d'octobre, les délégués du CICR ont effectué la série annuelle de visites aux détenus arrêtés en relation avec la tentative de coup d'Etat de 1965 (relevant de la catégorie ex-G30 S/PKI), et aux détenus extrémistes de droite musulmans (Ekstrim Kanaan). Deux visites additionnelles ont eu lieu en décembre. Les délégués ont rencontré 28 prisonniers de la première catégorie, dans dix prisons, et 130 de la deuxième catégorie, dans 15 lieux de détention.

Dans la province d'Aceh à l'extrême nord de Sumatra, où des troubles sont signalés depuis 1989, les délégués du CICR ont mené à bien en janvier 1992 leur deuxième série de visites, entamée en décembre 1991. Ils ont rencontré 89 prisonniers, dont 55 enregistrés pour la première fois, dans sept centres de détention. Les conclusions tirées de ces visites ont été transmises aux autorités militaires. En juillet et en août, les délégués du CICR ont effectué des visites dans 13 lieux de détention à Aceh. Ils y ont vu au total 106 détenus, dont 33 nouvellement enregistrés. Le CICR a poursuivi des négociations sur la possibilité de renforcer sa présence dans la région.

En Irian Jaya, les délégués ont visité 39 détenus dans sept lieux de détention, et 57 prisonniers irianais dans quatre lieux de détention à Java. Ces visites se sont déroulées en août, septembre et décembre. Le CICR a également organisé et financé des visites de familles à leurs parents détenus pour des raisons de sécurité, dans la partie orientale de Java. Les premiers bénéficiaires de ce programme ont été 12 personnes qui ont pu rendre visite à leurs parents détenus dans la prison de Kalisosok, du 16 au 18 décembre. Il n'y a pas eu de visites familiales depuis le transfert de 70 prisonniers irianais de Irian Jaya à Surabaya, en janvier 1991.

Une aide matérielle, comprenant articles de loisirs, savon, livres et vêtements, a été distribuée, selon les besoins, à l'ensemble des détenus.

Agence de recherches

Le CICR a continué d'apporter un appui financier et technique à la Croix-Rouge indonésienne pour ses activités en faveur des réfugiés de la mer vietnamiens, dans le cadre du réseau TMS (services de recherches et de courrier) coordonné par l'Agence centrale de recherches, au siège du CICR à Genève.

Diffusion

En 1990, le CICR et la Croix-Rouge indonésienne avaient mis sur pied un projet de diffusion conjoint, englobant toutes les branches de la Société nationale, projet qui s'est achevé en 1992 par quatre séminaires pilotes tenus à Kalimantan, Java et Sumatra. Le programme comprenait diverses publications en langue locale, produites conjointement par le CICR et la Société nationale, et consacrées aux principes fondamentaux de la Croix-Rouge et au droit international humanitaire.

TIMOR-EST

Activités en faveur des détenus

A la suite des tragiques événements survenus en novembre 1991 au cimetière Santa Cruz de Dili, le CICR avait obtenu l'autorisation, à la fin du mois de novembre et au début de décembre, de visiter 89 personnes blessées pendant les faits et soignées à l'hôpital militaire de Dili, ainsi que 37 personnes détenues au poste de police. En janvier 1992, les conclusions de ces visites ont été soumises sous forme de rapport aux autorités indonésiennes.

Le 6 février, le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a rencontré Ali Alatas, le ministre indonésien des Affaires étrangères, à Genève. Le président du CICR a insisté sur le fait que l'institution jugeait essentiel d'être autorisée à visiter tous les Timorais arrêtés en liaison avec les événements de Dili, également ceux détenus ailleurs que sur l'île, et il a remis à son interlocuteur une note à cet effet. Il a en outre évoqué l'adhésion de l'Indonésie aux Protocoles additionnels et l'ouverture d'un bureau du CICR à Aceh. Ceci n'a toujours pas pu avoir lieu, bien qu'aucune objection majeure ne soit parvenue des autorités.

Au cours des cinq premiers mois de 1992, les délégués du CICR ont effectué 25 visites dans des lieux de détention à Timor-Est. Ils ont rencontré 17 détenus blessés et 73 autres détenus, dont la majorité avaient été arrêtés en liaison avec les événements de Santa Cruz, et ont enregistré 17 personnes. Malgré des démarches répétées auprès des autorités indonésiennes, le CICR n'a pas été autorisé à effectuer des

visites à tous les étudiants de Timor-Est, arrêtés à Djakarta en rapport avec ces événements. L'institution n'a pas davantage été autorisée à effectuer une nouvelle visite aux patients transférés de l'hôpital militaire de Dili sur celui de Djakarta.

En août/septembre, à Djakarta, les délégués du CICR ont visité huit détenus timorais — dont quatre ont été enregistrés pour la première fois. Ils ont rencontré six autres détenus, dont deux nouvellement enregistrés, dans divers lieux de détention de Timor-Est. Dans l'ensemble, cependant, le CICR a éprouvé des difficultés accrues à conduire ses activités de protection des détenus, les autorités militaires ayant à nouveau remis en question ses conditions et procédures de visite.

Le 20 novembre, Xanana Gusmao, le dirigeant du mouvement d'opposition armé FRETILIN⁴, a été capturé à Dili. Le 7 décembre, deux délégués ont été autorisés à le rencontrer. Il s'agissait de la première étape d'un programme de visites esquissé le 4 décembre à Genève, lors d'une réunion entre le président du CICR et le ministre indonésien des Affaires étrangères. Le chef de délégation s'est rendu par avion à Timor-Est le 10 décembre pour y rencontrer les plus hautes autorités militaires et débattre en détail programme. Les délégués commencé à visiter les détenus le lendemain, et, jusqu'au 17 décembre, ils ont pu s'entretenir en privé avec 26 d'entre eux, date à laquelle les autorités ont interrompu les visites. Selon l'accord passé avec les autorités, le programme aurait dû reprendre le 21 décembre, par des visites aux personnes détenues ailleurs qu'à Dili. En fait, le programme n'a pu reprendre qu'à la mi-janvier 1993, et même alors, des obstacles persistants ont continué à entraver le processus.

Le CICR a organisé des visites familiales semestrielles pour quatre détenus de

⁴ Front révolutionnaire du Timor oriental indépendant

Timor-Est détenus loin de leur foyer. Ce programme a permis à huit personnes de Dili de rendre visite pendant trois jours à des parents se trouvant dans la prison Cipinang, à Djakarta.

Activités en faveur de la population civile

Dili a connu un regain de tension au mois de mars, lorsque le ferry-boat «Lusitania Expresso», affrété par des étudiants portugais, s'est approché des côtes de Timor-Est. Pour parer à une éventuelle détérioration de la situation, les délégués du CICR ont effectué plusieurs démarches auprès des autorités militaires, afin de discuter de questions humanitaires. Pendant l'année, les délégués ont effectué plusieurs visites dans divers districts de Timor-Est pour y mener des activités de protection, y compris la vérification des libérations, l'organisation de visites familiales et l'échange de messages Croix-Rouge.

Au cours des trois derniers mois de 1992, la tension s'est à nouveau accrue, en particulier à Dili et à Baucau. Au cours d'incidents survenus à Baucau au début du mois d'octobre, deux personnes au moins auraient été tuées et un certain nombre d'autres personnes retenues pour interrogatoire ou détenues, à la suite de mesures prises par les autorités militaires pour prévenir toute manifestation commémorant l'anniversaire des événements de Santa Cruz. Le CICR n'a pu obtenir l'accès à ces détenus.

Agence de recherches

Au cours des premiers mois de l'année, le bureau du CICR à Dili a reçu la visite de nombreuses personnes cherchant à obtenir des nouvelles de parents ou amis portés disparus. Le CICR s'est efforcé de localiser 54 personnes (42 demandes de recherches ont été déposées et deux cas ont été résolus). Au total, 110 messages Croix-Rouge ont été échangés. Outre la gestion des demandes de recherches et le

traitement des informations concernant les détenus de sécurité visités par les délégués, le CICR a poursuivi son programme de rapatriement pour les anciens responsables du gouvernement, et a fourni une assistance financière individualisée, notamment pour des cas particulièrement difficiles. Au début du mois de décembre, le CICR a rapatrié quatre familles (16 personnes au total) du Timor-Est vers le Portugal.

Eau et assainissement

Dans le cadre du programme d'eau et d'assainissement lancé en 1988, en coopération avec le ministère de la Santé à Timor-Est, un ingénieur sanitaire du CICR, une infirmière et une équipe de la Croix-Rouge indonésienne ont effectué une mission d'évaluation dans l'ensemble de l'île. Il a été établi que les besoins médicaux et sanitaires, en particulier dans les villages isolés, justifiaient que le CICR poursuive son programme. Le premier projet, achevé en 1992, a été remis aux autorités locales à Asumano (Liquica) le 15 juin. Un nouveau projet à Havana (Viqueque) était en bonne voie de réalisation.

Diffusion

Au mois d'octobre, le CICR, en coopération avec la Croix-Rouge indonésienne, a animé quatre séances de diffusion sur le droit international humanitaire à l'intention de 180 officiers des forces armées indonésiennes et de la police en poste à Dili, Baucau et Maliana.

MALAISIE

Depuis 1988, et en dépit de démarches répétées auprès des autorités, le CICR n'a pas été en mesure de visiter les personnes détenues en vertu de l'*Internal Security Act*. Le CICR a évoqué avec les autorités malaisiennes la question des réfugiés en provenance d'Aceh, qui ont fui vers la Malaisie. En novembre, les délégués du

CICR ont participé à Kuala Lumpur à un séminaire sur le droit international humanitaire, destiné à des officiers supérieurs de l'armée et de la police, et préparé par le département pour l'instruction de l'armée et la Société nationale.

SINGAPOUR

Au mois de mars, le CICR a organisé à Singapour le premier séminaire pour l'Asie de l'Est sur le droit international humanitaire, à l'intention des officiers de l'armée. Les forces armées de 11 pays y étaient représentées. Le chef de la division de la Diffusion du CICR, qui était au nombre des participants, a eu l'occasion de s'entretenir avec des hauts représentants des autorités singapouriennes (le procureur général et le directeur du service juridique du ministère de la Défense). L'une des questions évoquées a été l'adhésion de Singapour aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. Le séminaire a été suivi, en mai, par la visite de quatre représentants du ministère de la Défense de Singapour au siège du CICR à Genève, pour y tenir de nouvelles discussions sur la diffusion auprès des forces armées. En novembre, le délégué régional et un délégué venu du siège ont participé à un séminaire sur le droit international humanitaire, organisé par les forces armées de Singapour et la Croix-Rouge nationale.

SUVA Délégation régionale

(Australie, Fidji, Iles Salomon, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Etats autonomes, territoires et colonies du Pacifique)

SUVA

En octobre 1991, le CICR avait reçu du gouvernement fidjien l'autorisation

d'ouvrir une délégation régionale à Suva. Toutefois, les nécessités et les priorités opérationnelles découlant des situations de conflit dans diverses parties du monde n'ont pas permis au CICR de maintenir un délégué régional sur place de manière permanente en 1992, et les activités de routine ont été effectuées par un chargé de liaison local. Plusieurs missions ont aussi été effectuées depuis Djakarta et Genève, avant tout pour soutenir les Sociétés nationales de la région dans leurs activités de diffusion et de formation du personnel. Le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a effectué une mission en Nouvelle-Zélande, en Australie et à Fidji du 30 octobre au 11 novembre; il a, à cette occasion, rencontré des représentants des gouvernements et des Sociétés nationales de ces trois pays. A Fidji, il a évoqué la possibilité de développer les activités de diffusion à l'intention des forces armées avec le commandant en chef et le chef d'Etat-major des forces armées.

AUSTRALIE

Un délégué du CICR chargé de la diffusion a participé à un camp pour jeunes organisé à Perth par la Croix-Rouge australienne. Il a effectué un tour d'horizon des activités du CICR dans le monde et a organisé des exercices pratiques sur le droit international humanitaire.

Le CICR a également participé à Kangaroo 92, un exercice militaire à grande échelle, impliquant 12 000 soldats australiens. L'objectif de la participation du CICR était de démontrer le rôle de l'institution en temps de conflit.

ÎLES SALOMON

Deux ateliers sur le droit international humanitaire et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été organisés à l'intention des membres de la Société nationale et de la police.

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

La situation à Bougainville est demeurée instable pendant toute l'année. Le CICR a maintenu des contacts étroits avec les diverses parties impliquées dans la crise. Un premier séminaire sur le droit international humanitaire a eu lieu en août, à l'intention de 25 officiers supé-

rieurs des forces de défense de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le CICR a aussi organisé, en collaboration avec la Société nationale de la Croix-Rouge, quatre séances sur le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, auxquelles ont participé 200 élèves officiers de police et 96 gardiens de prison.

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1992 ASIE ET PACIFIQUE

Pays	Médical (CHF)	Secours		Total
		(CHF)	(Tonnes)	(CHF)
Afghanistan	2 509 968	439 758	208,3	2 949 726
Cambodge	970 472	53 809	79,4	1 024 281
Indonésie	4 487	15 580	2,8	20 067
Myanmar	103 884			103 884
Pakistan (conflit en Afghanistan)	894 769	227 796	210,0	1 122 565
Philippines	7 479	98 589	100,3	106 068
Sri Lanka	110 358	486 070	224,6	596 428
Thaïlande (conflit au Cambodge)	401 332	19 580	3,0	420 912
Viet Nam	83 556			83 556
ГОТАL	5 086 305	1 341 182	828,4	6 427 487